
INDEX ANALYTIQUE

Note : La référence est au chapitre et la section

A

AAPE, voir actions admissibles de petite entreprise

abattement fédéral, 16.10

abattement du Québec

- particulier, 12.6

abonnement numérique

- crédit d'impôt, 12.3.12.5

accident de travail

- prestation, 5.1.9

accord de garantie prolongée auprès d'un assureur, 7.7.5

accord de séparation, 5.3.2, 6.1.7

achalandage, 8.10

- acquisition, 8.10.5.1
- amortissement fiscal, 8.10.2
- bien de la catégorie 14.1, 8.10
- coût, 8.10.5, 8.10.5.1
- coût en capital d'un bien, 9.1.3
- déduction additionnelle, 8.10.3
- dépense en capital non liée à un bien, 8.10.5, 8.10.5.2
- disposition d'un bien de la catégorie 14.1, 8.10.4
- rentrée en capital non liée à un bien, 8.10.5, 8.10.5.3
- revenu provenant d'un bien, 3.2.2.1.2

acomptes provisionnels, 12.20.9

- société, 16.23.2.1

acquisition de contrôle, 14, 14.2, voir aussi contrôle

- année d'imposition, 14.3.1
- changement de contrôle, 14.2.1
- conséquences fiscales, 14.3
- créance douteuse ou irrécouvrable, 14.3.6
- crédit d'impôt à l'investissement, 14.3.8, 16.20.3
- définition, 14.1
- fait lié à la restriction de pertes, 14.0, 14.2
- gain en capital latent, 14.3.5
 - bien en immobilisation, 14.3.5
- perte, 14.3.3.1
- perte agricole, 14.3.3
- perte autre qu'une perte en capital, 14.3.3
- perte en capital latente, 14.3.4
 - bien amortissable, 14.3.4.2
 - bien en immobilisation autre qu'amortissable, 14.3.4.1
 - bien non utilisé dans l'exploitation d'une entreprise, 14.3.4.3
- perte en capital nette
 - limitation du report, 14.3.2
- recherche scientifique, 14.3.8
- règle anti-évitement, 14.3.7

ACT, voir allocation canadienne pour les travailleurs

actif intangible, voir bien de la catégorie 14.1

action(s), voir aussi option d'achat (ou vente) d'actions

- catégorie exclue, 16.6.2.1.2
- frais de transfert, 7.11.12

action admissible de petite entreprise (AAPE), 11.7.4

- cristallisation, 11.7.4.4
- critères
 - actif à la date de disposition, 11.7.4.1.1
 - actif pendant les 24 mois précédant la disposition, 11.7.4.1.3
 - durée de détention, 11.7.4.1.2
 - test supplémentaire, 11.7.4.1.4
- déduction pour gains en capital, 11.7.1, 11.7.3
 - calcul, 11.7.4.5, 11.7.4.5.4, 11 annexe 1
 - perte nette cumulative sur placement, 11.7.4.5.3.1
 - plafond annuel des gains, 11.7.4.5.2
 - plafond des gains cumulatifs, 11.7.4.5.3
 - portion inutilisée, 11.7.4.5.1
- disposition
 - à la dissolution d'un régime matrimonial, 11.7.4.2.3
 - actions acquises à différents moments, 11.7.4.2.1
 - au décès, 11.7.4.2.3
- nouvelles actions, 11.7.4.2.2
- règle anti-évitement, 11.7.4.6
 - dividende converti en gain de capital exonéré, 11.7.4.6.2
 - gain en capital non déclaré, 11.7.4.6.1
- société exploitant une petite entreprise, 11.7.4.2.4
- société privée sous contrôle canadien, 11.7.4.2.4
- société rattachée, 11.7.4.1, 11.7.4.1.4
- techniques de purification, 11.7.4.3

action d'une société en faillite ou insolvable

- gain en capital, 10.4.5, 10.4.5.2

action de remplacement, 10.12.5.2**action du capital-actions**

- d'une société agricole ou de pêche familiale, 10.3.2, 10.12.9.3

action en inventaire

- valeur, 15.4.2.2

action ordinaire

- définition, 10.12.5.2

action vendue dans le cadre d'un contrat comportant une clause d'indexation sur les bénéficiaires futurs, 7.6.3**actionnaire**

- automobile mise à sa disposition, 9.4
- avantage, 7.8.1.7, 7.10, 9.1.1
- dette, 10.12.10.1.4
- dividende en actions, 9.2
- prêt à une société, 10.2.7.1
- prêt ou dette consenti à un actionnaire ou à une personne rattachée, 9.5, 9.5.8
 - assujettissement, 9.5.2
 - conséquence, 9.5.4
 - intérêt réputé, 9.5.7
 - origine du prêt, 9.5.3
 - prêt à certaines fiducies, 9.5.6
 - prêt exclu, 9.5.5.1
 - remboursement, 9.5.5.2
- remise de dette, 9.3

actionnaire déterminé, 2.9, 10.12.11.2**adaptation, voir** prestation d'adaptation**adjoint (salaire), 4.5.1.2, 4.5.1.3****adoption, 2.7.1, 12.3.6.2, 12.19.13.1****affaire de caractère commercial, 7.1.1****Agence canadienne de développement international (ACDI), 2.2.2****agence de vente, 7.10.1.2****agent d'assurance, 7.12.10****agent immobilier, 7.10.1.2**

agriculteur, voir bien agricole, bien agricole ou de pêche admissible, entreprise agricole ou de pêche

aidant familial, 12.3.6.1**aidant naturel, 12.3.7.2, 12.19.13.6**

aide gouvernementale, 9.4.2, voir aussi subvention

aide privée, 8.3.5.1.1

aîné, 12.3.9.1

- activités, 12.19.13.10
- crédit d'impôt, 12.3.9.1, 12.3.9.2, 12.3.12.4, 12.19.13.5.3
- maintien à domicile, 12.19.13.5.1
- maintien d'autonomie, 12.19.13.5.2
- programme d'aide, 12.19.17
- rénovation d'habitation multigénérationnelle, 12.9.3

aire de stationnement, 8.3.3**allocation**, 4.2.3

- de repas, 4.2.1.9
- définition, 4.2.3
- non imposable, 4.2.3.2
- pour des frais de déménagement ou de réinstallation, 5.2.4.1
- pour des frais de déplacement, 4.2.3.2
- pour des frais personnels ou de subsistance, 4.2.3, 4.2.3.1
- pour véhicule à moteur, 4.2.3.2
- raisonnable/non raisonnable, 4.2.3.2

allocation canadienne pour enfants, 12.14**allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)**, 12.9.1**allocation de retraite**, 5.1.4, 6.1.7

- transfert dans un RPA ou un REER, 5.1.4.1

allocation périodique, 5.3.2**amélioration**, 8.2**amélioration locative**

- DPA, 8.3.3, 8.8, 8.8.2, 8.8.3
 - rajout sur un bien loué, 8.8.4
 - tenure à bail, 8.8.1-8.8.3

aménagement paysager, 7.10.9**amende**, 7.10.7**amortissement**

- fiscal, *voir* déduction pour amortissement
- inventaire, 7.12.2
- récupération, 8.10.4.1

amortissement dégressif, 8.3.1, 8.3.3, 8.3.4, 8.3.5.3.3, 8.4.1.1, 8.5**amortissement linéaire**, 8.3.1, 8.3.4, 8.8.2**anciens combattants**, 2.6**année d'imposition**

- particulier, 2.4.1
- personne non résidente, 2.4.3
- société, 2.4.2
 - acquisition de contrôle, 14.3.1

année d'imposition admissible, 12.17**annuité**, 5.1.7, *voir aussi* rente**antidumping**, 7.6.13**apprenti**

- crédit d'impôt à l'investissement
 - apprenti admissible, 16.20.2
 - dépense d'apprentissage, 16.20.3
- déduction pour la mobilité, 4.6.10

apprenti mécanicien

- outils, 4.6.7, 4.6.9

arrangement admissible

- CELI, 6.5.3

arrérage

- pension alimentaire, 5.3.3

artiste

- inventaire, 7.12.2.2
- salarié, 4.6.6

arts, *voir* service national dans le domaine des arts**assistance sociale**, 5.1.8**association professionnelle**

- cotisation, 4.2.1.5

associé détenant une participation majoritaire, 10.3.3**assujettissement**, 2.1, 3.1**assurance**, 7.7.5

assurance-emploi, 4.5.1.3, 5.2.2

- crédit d'impôt, 12.3.8.2
- prestation, 5.1.6
- remboursement, 5.1.6

assurance parentale, *voir* régime québécois d'assurance parentale

assurance-responsabilité professionnelle, 4.5.1.2

assurance-salaire, 4.3.7

assurance-vie, 5.1.10, *voir aussi* police d'assurance-vie

athlète de haut niveau, 12.19.13.4

attribution

- CELI, 6.5.1

automobile, 8.6.1, *voir aussi* véhicule à moteur, véhicule zéro émission, voiture de tourisme

- allocation, 8.6.3.4
- avantage lié à l'utilisation, 4.2.2
- avantage lié au droit d'usage, 4.2.2
- avantages, 4.2.4
- définition, 8.6.1
- employé, 4.5.3.2
- employé à commission
 - déduction pour amortissement, 4.5.2.4
 - frais d'intérêts, 4.5.2.1, 4.5.2.5
 - frais de fonctionnement, 4.5.2.3
- employeur
 - location, 4.2.2.3
 - propriétaire, 4.2.2.2
- frais afférents, 4.5.3.2
- mise à la disposition d'un actionnaire, 9.4
- mise à la disposition d'un employé, 4.2.2, 4.2.2.1

avantage

- à un actionnaire, 9.1.1-9.1.4, *voir aussi* actionnaire
- prêt à un employé, 4.3.3
- revenu d'une charge ou emploi, 3.2.2.1.2, 4.2.1

avantage lié à l'utilisation, 4.2.2.1-4.2.2.4

avantage lié au droit d'usage, 4.2.2.1-4.2.2.4

avion, 8.3.3

B

bail

- avec option d'achat, 8.12.11
- résiliation, 7.10.11

BAPA, *voir* bien agricole ou de pêche admissible

bâtiment

- coût accessoire engagé lors de la construction d'un bâtiment, 7.10.15
- DPA, 8.3.3, 8.4.1, 8.4.1.1, 8.4.3.1
 - amortissement dégressif, 8.4.1.1

bâtiment non résidentiel admissible

- DPA, 8.4.1.2, 8.4.1.3

BCEI, *voir* bon canadien pour l'épargne-invalidité

BEC, *voir* bon d'études canadien

bénéfice

- fabrication et transformation, 16.16
 - calcul, 16.16.2

bénéficiaire déterminé

- résidence principale, 10.12.8

bien

- classé dans la mauvaise catégorie, 8.12.6
- cryptomonnaie, 7.16.2
- de location, 7.9.7
- définition, 10.2
- disposition, *voir* gain en capital
- perte, 3.2.2.1.2
- revenu, 3.2.2.1.2, 7.0, *voir aussi* revenu provenant d'une entreprise ou d'un bien
- valeur annuelle, 7.9.6
- valeur relative, 8.2

bien à usage personnel (BUP), 3.2.2.1.2, 10.4.6.3, 10.4.7.3

- créance, 10.12.7

- définition, 3.2.2.1.2, 10.4.1.1
- diminution de valeur
 - fiducie, 10.4.1.5
 - société, 10.4.1.5
- gain en capital, 10.4.1
- perte en capital réputée nulle, 10.2.7.1, 10.4.1.3
- règle du 1 000 \$, 10.4.1.4
 - biens vendus comme un tout, 10.4.1.4.2
 - disposition partielle, 10.4.1.4.1
- règles d'application, 10.4.1.2

bien acquis par une SPCC

- passation en charge de certains, 8.3.7.1

bien admissible

- déduction pour gains en capital, 11.7.3, 11.7.5.2

bien agricole

- loué, 10.12.9.4
- transfert à un enfant, 10.12.9-10.12.9.2
 - action du capital-actions, 10.12.9.3, 10.12.9.3.1

bien agricole ou de pêche admissible (BAPA)

- déduction pour gains en capital, 11.7.1, 11.7.3, 11.7.5, 11.7.5.1
 - action du capital-actions d'une société agricole ou de pêche familiale, 11.7.5.4
 - bien utilisé dans une entreprise agricole ou de pêche, 11.7.5.3
 - biens admissibles, 11.7.5.2
 - calcul, 11.7.5.6
 - disposition de bien, 11.7.5.6.1
 - participation dans une société de personnes agricole ou de pêche familiale, 11.7.5.5
 - plafond annuel, 11.7.4.5.2
 - portion inutilisée, 11.7.4.5.1

bien amortissable, 8.3.2, 9.0, 10.2.2, 10.10.1.6, 14.3.4.2, *voir aussi* déduction pour amortissement

- choix de capitaliser les intérêts, 7.12.5
- indemnité pour dommages causés, 7.12.5
- règle du demi-taux, 8.3.7, 8.3.7.3, 8.5, 8.6.2.3
- règles applicables dans l'année d'acquisition, 8.7

bien canadien imposable, 2.1.3

bien culturel, 12.3.12.1.2, 15.1.2

bien de la catégorie 14.1, 8.10, 8.10.1

- amortissement fiscal, 8.10.2
 - date d'acquisition, 8.10.2, 8.10.3
- bien inclus, 8.10.1
- coût de l'achalandage, 8.10.5, 8.10.5.1
 - dépense en capital non liée à un bien, 8.10.5, 8.10.5.2
 - rentrée en capital non liée à un bien, 8.10.5, 8.10.5.3
- déduction additionnelle, 8.10.3
- disposition, 8.10.4

bien de location déterminé

- crédit-bail, 8.12.10

bien de pêche

- loué, 10.12.9.4
- transfert à un enfant, 10.12.9-10.12.9.2
 - action du capital-actions, 10.12.9.3, 10.12.9.3.1

bien de pêche admissible, *voir* bien agricole ou de pêche admissible

bien de remplacement

- concession ou permis de durée limitée, 8.12.4.3
- définition, 8.12.4.1, 10.10.1.3
- disposition involontaire, 8.12.4.1, 10.10.1, 10.10.1.3
 - coût, 10.10.1.4
- disposition volontaire, 8.12.4.2

bien donné en location à bail, 8.4.2.3

bien écosensible, 12.3.12.1.2

bien en immobilisation autre qu'amortissable, 14.3.4.1

bien en inventaire, 8.2

- bien en immobilisation, 8.3.2

bien exclu

- crédit-bail, 8.12.10

bien identique

- acquisition après 1971, 10.4.4.2

- actions identiques, 10.4.4.2.1
- définition, 10.4.4.1
- gain en capital, 10.4.4
- titres identiques, 10.4.4.2.2

bien intangible, 9, *voir aussi* bien de la catégorie 14.1

bien locatif, 8.4.2.3

- définition, 8.4.2.2

bien loué

- rajout, 8.8.4

bien meuble déterminé (BMD), 3.2.2.1.2

- définition, 10.4.2.1
- gain en capital, 10.4.2
 - gain net, 3.2.2.1.2, 10.4.2.2

bien relatif à l'incitatif à l'investissement accéléré (BIIA), 8.3.7, 8.3.7.2, 8.3.7.4-8.3.7.6, 8.4.1.2-8.4.1.3, 8.5, 8.6.2.2, 8.7, 8.8.2, 8.9.1, 8.10.2

bien servant à des fins de loisir, 8.12.12

bien transféré de catégorie, 8.12.6

bien usagé, 8.2

BIIA, *voir* bien relatif à l'incitatif à l'investissement accéléré

BMD, *voir* bien meuble déterminé

boisson, 7.10.1

bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI), 6.7.4

bon d'études canadien (BEC), 6.6.6

bon du Trésor, 7.8.1.5

bouclier fiscal, 12.19.16

bourse d'études ou de perfectionnement

- crédit d'impôt pour études, 5.1.12
- définition, 5.1.12
- étudiant admissible, 5.1.12, 5.1.12.1
- exemptions, 5.1.12.1

- postdoctoral, 5.1.12, 5.1.12.1
- remboursement, 5.2.2

bourse de valeurs au Canada, 16.5.3

boursier, 5.1.12

- de recherches postdoctorales, 5.1.12
- en clinique, 5.1.12
- postdoctoral universitaire, 5.1.12

brevet, 8.9, 8.9.2

- de durée limitée, 8.9.1
- droit d'utilisation de renseignements brevetés, 8.9.2

bulletins d'interprétation, 1.2.1.5

BUP, *voir* bien à usage personnel

bureau à domicile, 4.5.4

- aux fins d'affaires, 7.10.5
 - traitement québécois, 7.10.5.1

C

cadeau, 4.2.1.3

calcul de l'impôt, 3.1

calcul du revenu, 3.1

- imposable, 3.1
- net fiscal, 3.2, 3.2.1
- somme exclue, 4.4
- structure, 3.2

camion, 8.3.3

camionneur

- frais de repas, 7.10.4

campement de travailleurs, 7.10.1.3

cannabis, 1.1.4

capital d'apport, 7.11.2.2, 7.11.2.3

Capital régional et coopératif Desjardins, 12.19.6.19

carbone (taxation), 1.1.4

carte de crédit

- points accumulés par l'employé, 4.2.1.4

Carter

- rapport, 1.1.3

catégorie de biens, voir déduction pour amortissement

CDC, voir compte de dividendes en capital

CELI, voir compte d'épargne libre d'impôt

CELIAPP, voir compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

Centre de la petite enfance (CPE), 5.2.5

cessation de l'exploitation d'une entreprise, 7.12

- exercice d'un particulier propriétaire d'une entreprise dont il a disposé, 7.12.4.3
- vente de créances, 7.12.4.1
- vente de stocks, 7.12.4.2

cessionnaire, 5.1.3

champs de taxation, 1.1.2

changement dans l'usage d'un bien, 8.12.3

- choix, 10.9.4.1-10.9.4.3
- complet, 10.9.1
- disposition totale du bien, 10.9.2
 - produit de disposition, 10.9.2
 - répartition du coût, 10.9.2
- gain en capital, 10.9
- partiel, 10.9.3, 10.9.4.1-10.9.4.3
- résidence principale, 10.9.4.2
 - immeuble locatif, 10.9.4.3
- utilisation à une autre fin, 10.9

chantier particulier, 11.5

- allocation, 4.2.3.3
- frais de boisson, repas et divertissements, 7.10.1.3

charge

- avantages, 4.2
- déductions, 4.5
- revenu (ou perte), 3.2.2.1.2, 4.0, 4.2

chemin de fer, 4.6.4

chèque-cadeau pour repas, boissons et spectacles, 7.10.1

CII, voir crédit d'impôt à l'investissement

circulaire d'information, 1.2.1.5

clergé

- résidence, 4.6.5

coffre-fort, 7.11.7

colonie de vacances, 5.2.5

commerce en ligne, 1.1.4

Commission de l'assurance emploi, 5.1.11, 5.2.2

compte d'épargne libre d'impôt (CELI), 6.5, 7.11.8

- achat d'une première propriété, 6.5.4.7
- arrangement admissible, 6.5.4.1
- décès, 6.5.4.5
- droits inutilisés de cotisation, 6.5.2
- émetteurs, 6.5.1
- excédent, 6.5.3
- impôts, 6.5.3
- intérêts sur une somme empruntée pour investir dans un CELI, 6.5.1
- non-résident, 6.5.4.6
- placements admissibles, 6.5.4.2
- règles, 6.5.1, 6.5.4
- règles d'attribution, 6.5.4.3
- transferts, 6.5.4.4

compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

- admissibilité, 6.5.4.7
- cotisation, 6.5.4.7
- RAP, 6.5.4.7
- retraits et transferts, 6.5.4.7

compte de dividendes en capital (CDC), 15.2.1, 15.4.1

compte de retraite immobilisé (CRI), 6.2.2

compte de revenu à taux général (CRTG)

- dividende déterminé, 16.15.4.2, 16.21.2.1
- éléments affectant, 16.21.4
- société privée sous contrôle canadien, 16.15.4.2, 16.21.2.1, 16.21.4.1, 16.21.4.2

compte de revenu à taux réduit (CRTR)

- dividende déterminé, 16.21.2.2
- éléments affectant, 16.21.5

congé sabbatique, 4.6.13**congédiement abusif, 7.8.1.1.1****congrès, 7.10.10****conjoint, voir aussi** époux, transfert de crédits d'impôt

- crédit, 12.3.5.1
- crédits inutilisés (transfert au conjoint), 12.3.5.3
- d'un employé
 - frais de déplacement, 7.10.10
- enfants et autres personnes à charge, 12.3.5.4
- fractionnement du revenu de pension, 5.1.3
- pension alimentaire versée, 12.3.5.2
- sens fiscal (fédéral), 12.1.1
- transfert de bien, 10.7.2.1, 10.7.2.2
 - choix, 10.7.2.1.2

conjoint de fait, 2.7.1

- fractionnement du revenu, 7.11.14, 9.6, *voir aussi* fractionnement du revenu
 - de pension, 5.1.3
- prestation consécutive au décès, 5.1.5, 5.1.5.1
- RAP, 6.1.9.1
- REER, 6.1.5, 6.1.6
- RPA, 6.2.2

conseiller en placement

- honoraires, 7.11.6

contrat d'emploi, 4.1.1**contrat d'entreprise, 4.1.1****contrat de placement, 7.8.1.1.1****contrat de recherche, 10.20.4.1.2****contrat de rente, 7.8.1.1.1****contrat de travail, 4.1.1****contribution de l'employeur**

- RPDB, 6.3.4

contribution politique, 7.10.3

- crédit, 12.8, 12.19.6.18

contrôle, 2.8, 14.1, 16.6.2.1

- changement, 14.2.1
- convention unanime d'actionnaires, 14.1
- de droit, 14.1
- de fait, 16.6.2.1.3, 16.6.2.1.4
- définition, 14.1
- droit de liquidation, 14.1
- économique, 16.6.2.1.2
- effectif, 14.1
- fondamental, 14.1
- groupe de personnes, 14.1
- indirect, 14.1
- légal, 16.6.2.1.1
- non acquis, 14.2.2
- règles de transparence, 16.6.2.2
- règles sur la propriété réputée, 16.6.2.3
- règles techniques, 16.6.2.4, 16.6.2.5
- simultané, 14.1, 14.3.3, 16.6.2.5
- voix prépondérante, 14.1

convention fiscale, 1.2.1.2**convention unanime des actionnaires, 14.1****cotisation, voir aussi** régime de pension agréé, régime enregistré d'épargne-retraite

- à certains régimes sociaux, 4.5.1.3
- à un club, 7.10.2
- à un comité paritaire, 4.5.1.2
- à un office des professions, 4.5.1.2
- à une association professionnelle, 4.2.1.5
- de l'employé
 - RPAC et RVER, 6.4.2.1
- de l'employeur, 4.2.1.1
 - RPAC et RVER, 6.4.2.2

- patronale, 6.9
 - RPA, 6.2.5.1, 6.2.6, 6.2.6.1
- RPA, 6.2.5
- salariale, 6.9
 - RPA, 6.2.5.2, 6.2.6, 6.2.6.2
- syndicale, 4.5.1.2

cotisation (processus), *voir aussi* acomptes provisionnels

- après la période normale de nouvelle cotisation, 12.20.8
- obligation du ministre, 12.20.6
- période normale de nouvelle cotisation, 12.20.7

cotisation d'impôt

- contestation (frais), 5.2.2

cotisation professionnelle, 4.2.1.5, 4.5.1.2, 7.14.2, 12.19.6.7

cotisation syndicale, 4.5.1.2

Cour canadienne de l'impôt, 1.2.1.4

Cour fédérale d'appel, 1.2.1.4

Cour suprême du Canada, 1.2.1.4

courtier d'assurance, 7.12.10

coût accessoire, 8.12.13

- engagé pendant la construction (entreprise), 7.10.15

coût en capital, 8.3.5.1

- capitalisation, 8.3.5.1
- subvention gouvernementale et aide privée, 8.3.5.1

COVID-19, 1.1.4, 6.1.8, 12.14, 16.23

CPE, *voir* Centre de la petite enfance

créance

- acquisition de contrôle, 14.3.6
- incluse au revenu
 - provision, radiation et recouvrement, 7.7.2
- vente, 7.12.4.1, 10.2.7.1

créance hypothécaire, 8.12.9

créance irrécouvrable

- acquisition de contrôle, 14.3.6
- action d'une société en faillite ou insolvable, 10.4.5, 10.4.5.2
- bien à usage personnel, 10.12.7
- disposition d'un bien amortissable, 8.12.8
- gain en capital, 10.4.5, 10.4.5.1
- saisie d'un bien par le créancier, 10.12.10.2.6

crédit au titre des bénéfices de fabrication et transformation (fédéral), 16.16

- calcul du bénéfice, 16.16.2
- calcul du crédit, 16.16.3
- transformation et fabrication, 16.16.1

crédit-bail, 8.12.10

- conséquence
 - locataire, 8.12.10.2
 - locateur, 8.12.10.1

crédit d'impôt

- non remboursable, 12.1
- remboursable, 12.1, 12.9

crédit d'impôt (fédéral), 12.3, 12.3.1, *voir aussi* contribution politique, transfert de crédits d'impôt

- crédit canadien pour emploi, 12.3.8.1
- crédit canadien pour la formation, 12.9.2
- crédit d'impôt à l'investissement, 7.6.4, 12.10, 16.20
- crédit d'impôt étranger, 12.7
- crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique, 12.3.7.1
- crédit d'impôt pour dividendes, 12.4
- crédit d'impôt pour dons, 12.3.12.1
- crédit d'impôt pour enfant de moins de 18 ans, 12.3.6, 12.3.6.1
- crédit d'impôt pour épargne-études, 6.5.7
- crédit d'impôt pour études, 12.3.10
- crédit d'impôt pour fournitures scolaires des enseignants et éducateurs de la petite enfance, 12.15
- crédit d'impôt pour frais d'adoption, 12.3.6.2
- crédit d'impôt pour frais de scolarité, 12.3.10.1

- crédit d'impôt pour frais de scolarité, pour études et pour manuels pouvant être reportés, 12.3.10.5
 - crédit d'impôt pour frais médicaux, 12.3.11.1
 - crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire pour les aînés et les personnes handicapées, 12.3.12.4
 - crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, 12.3.12.2
 - crédit d'impôt pour la rénovation d'habitation multigénérationnelle, 12.9.3
 - crédit d'impôt pour les abonnements numériques, 12.3.12.5
 - crédit d'impôt pour les pompiers volontaires, 4.6.12, 12.3.12.3
 - crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage, 4.6.12
 - crédit d'impôt pour pension, 5.1.3
 - crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs, 12.11
 - crédit équivalent pour personne entièrement à charge, 12.3.5.4.1, 12.3.5.4.2
 - crédit personnel de base, 12.3.4
 - crédit pour aidants familiaux, 12.3.6.1
 - crédit pour aidants naturels, 12.3.7.2
 - crédit pour conjoint (crédit de personne mariée ou vivant en union de fait), 12.3.5, 12.3.5.1
 - restriction, 12.3.5.2, 12.3.5.4.2
 - crédit pour intérêts sur les prêts aux étudiants, 12.3.10.6
 - crédit pour l'assurance-emploi, le Régime de rentes du Québec et le Régime québécois d'assurance parentale, 12.3.8.2
 - crédit pour personnes âgées, 12.3.9.1
 - crédit pour revenu de retraite, 12.3.9.2
 - crédit pour taxe sur les produits et services (TPS)
 - remboursable, 12.13
- crédit d'impôt (Québec)**, 12.19.1, *voir aussi* bouclier fiscal, programme d'aide aux aînés, transfert de crédits d'impôt
- non remboursable, 12.19.6
 - crédit à l'acquisition d'actions Capital régional et coopératif Desjardins, 12.19.6.19
 - crédit d'impôt pour dividendes autres que déterminés, 12.19.6.16
 - crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen, 12.19.6.14
 - crédit d'impôt pour intérêts payés sur prêts étudiants, 12.19.6.15
 - crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, 12.19.6.6
 - crédit d'impôt pour le nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée, 12.19.6.9
 - crédit d'impôt pour les pompiers volontaires, 12.19.6.10
 - crédit pour achat d'une première habitation, 12.19.6.22
 - crédit pour contributions politiques, 12.19.6.18
 - crédit pour cotisations dans le cadre d'un revenu d'entreprise ou bien à une association professionnelle, 12.19.6.8
 - crédit pour cotisations et contributions relatives à une charge ou à un emploi, 12.19.6.7
 - crédit pour dons de bienfaisance, 12.19.6.13
 - crédit pour frais de déménagement relatifs à des soins médicaux, 12.19.6.12.2
 - crédit pour frais médicaux, 11.5, 12.19.6.12
 - crédit pour frais reliés à des soins médicaux non dispensés dans la région, 12.19.6.12.1
 - crédit pour impôts étrangers, 12.19.6.21
 - crédit relatif au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) et au Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération de l'emploi (Fondaction), 12.19.6.20
 - montant en raison de l'âge, 12.19.6.5.3
 - montant personnel de base, 12.19.6.1
 - montant pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus, 12.19.6.3
 - montant pour déficience grave et prolongée, 12.19.6.11
 - montant pour enfant mineur aux études postsecondaires, 12.19.6.2
 - montant pour personne vivant seule ou avec une personne à charge, 12.19.6.5.1
 - montant pour revenu de retraite, 12.19.6.5.2

- remboursables, 12.19.13
 - crédit d'impôt accordant une allocation aux familles, 12.19.14
 - crédit d'impôt au titre des frais d'adoption, 12.19.13.1
 - crédit d'impôt pour aidants naturels hébergeant une personne majeure, 12.19.13.6
 - crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie, 12.19.13.5.2
 - crédit d'impôt pour frais médicaux, 12.19.13.3
 - crédit d'impôt pour la solidarité, 12.19.15
 - crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée, 12.19.13.5.1
 - crédit d'impôt pour le soutien des aînés, 12.19.13.5.3
 - crédit d'impôt pour le traitement de l'infertilité, 12.19.13.2
 - crédit d'impôt pour les activités des aînés, 12.19.13.10
 - crédit d'impôt pour les activités des enfants, 12.19.13.9
 - crédit d'impôt pour les athlètes de haut niveau, 12.19.13.4
 - crédit d'impôt pour les frais de garde d'enfants, 12.19.11
 - crédit d'impôt pour les pompiers volontaires, 12.19.6.10
 - crédit d'impôt relatif à la prime de travail, 12.19.12
 - crédit d'impôt RénoVert, 12.19.13.11

crédit d'impôt à l'investissement (CII), 16.20, *voir aussi* apprenti, recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE)

- acquisition de contrôle, 14.3.8, 16.20.3
- aide gouvernementale, 16.20.3
- bien admissible utilisé au Canada Atlantique, 16.20.3
- report, 16.20.3

crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (Québec), 16.22.5

- bien déterminé, 16.22.5
- caractère remboursable, 16.22.5
- frais déterminé, 16.22.5

- seuil d'exclusion, 16.22.5
- société admissible, 16.22.5
- taux du crédit d'impôt, 16.22.5
- zone à faible vitalité économique, 16.22.5

crédit d'impôt sur les opérations forestières, 16.19

crédit d'impôt sur les salaires, 16.22.4.1.1

crédit de taxe sur intrant

- voiture de tourisme, 8.6.2.1

crédit pour impôt étranger, 12.19.6.21, 16.18, 16.22.3

- impôt minimum, 12.16.5
- revenu ne provenant pas d'une entreprise, 12.7.1, 16.18.1
- revenu provenant d'une entreprise, 12.7.2, 16.18.2

CRI, *voir* compte de retraite immobilisé

CRTG, *voir* compte de revenu à taux général

CRTR, *voir* compte de revenu à taux réduit

cryptomonnaie, 7.16.2

- bien, 7.16.2
- disposition, 7.16.2
 - gain en capital, 7.16.2
 - revenu d'entreprise, 7.16.2
- monnaie numérique, 7.16.2
- possession, 7.16.2
- règle du troc, 7.16.2
 - juste valeur marchande, 7.16.2
 - TPS, 7.16.2
- réseau de pair à pair, 7.16.2

cultivateur

- provision, 7.7.3

D

DAPE, *voir* déduction accordée aux petites entreprises

date d'exécution

- pension alimentaire, 5.3.2

date de disposition, 8.12.4.1

date de fin d'exercice, voir exercice

décès

- action admissible de petite entreprise, 11.7.4.2.3
- CELI, 6.5.4.5
- contribuable exploitant une entreprise agricole ou de pêche, 7.12.3.1
- d'un employé, 4.4.5, 4.4.6, 5.1.5
- don, 12.3.12.1.3, 12.3.12.1.9
- prestation, 5.1.5
- provision, 7.7.4
- RAP, 6.1.9.1
- report de perte, 13.2.3.3
- RPA, 6.2.4, 6.2.5
- RPAC, 6.4.2.6
- RVER, 6.4.2.6

décisions en matière d'impôt, 1.2.1.5

déclaration de revenus de particulier, 12.1.2, 12.19, 12.19.3, 12.19.5

- intérêts, 12.20.5
- non-production
 - pénalités, 12.20.4
- production, 12.20.1
 - date, 12.20.2
- règles, 12.20
- transmission électronique, 12.20.3

déclaration de revenus de société, 16.23, 16.23.1

- règles, 16.23
- transmission électronique, 16.23.1.1

déduction

- autre, 5.2
- de l'impôt retenu par une autre province, 12.19.10, 12.19.19
- du revenu d'une charge ou emploi, 4.5
- inutilisée au titre des REER, 6.1.2

déduction accordée aux petites entreprises (DAPE), 16.12

- calcul, 16.12.1, 16.12.3, 16 annexe 1
- plafond des affaires, 16.12.1
 - réduction, 16.12.2.1
 - répartition, 16.12.2

- règle anti-évitement, 16.12.2.1
- revenu de société de personnes déterminé, 16 annexe 1
- revenu de société déterminé, 16 annexe 1
- société associée de plusieurs sociétés de personnes, 16 annexe 1

déduction pour amortissement (DPA), 8, 8.1

- achalandage, 8.10
- amélioration locative, 8.8
- année d'acquisition du bien amortissable, 8.3.7
- bail avec option d'achat, 8.12.11
- bâtiments, 8.4.1
- bien amortissable, 8.3.2
 - créance irrécouvrable, 8.12.8
 - disposition à perte à une personne affiliée, 8.12.2
 - transfert entre personnes ayant un lien de dépendance, 8.12.1
- bien classé dans la mauvaise catégorie, 8.12.6
- bien donné en location à bail, 8.4.2.3
- bien servant aux fins de loisir, 8.12.12
- BIIA, 8.3.7, 8.3.7.2
- brevet, 8.9
- catégorie 1, 8.4.1.1
- catégorie 8, 8.3.7.1
- catégorie 10.1, 8.6, 8.6.2.2
- catégorie 12, 8.3.7.4
- catégorie 13, 8.8
- catégorie 14, 8.9.1
- catégorie 14.1, 8.10.1
- catégorie 36, 8.12.11
- catégorie 44, 8.9.2
- catégorie 50, 8.7
- catégorie 53, 8.3.7.1, 8.5
- catégorie 54, 8.6.4
- catégorie 55, 8.6.4
- catégorie distincte, 8.3.3.1, 8.4.2.2, 8.5.1, 8.6.2.2, 8.8.2
- catégories, 8.3.1-8.3.3, 8.3.6.4, 8 annexe 1
 - taux, 8.3.1, 8.3.3
- catégories prescrites d'amortissement, 8.3.3
- changement dans l'usage d'un bien, 8.12.3
- crédit-bail, 8.12.10

- critères, 8.3.2
- déduction autorisée, 8.3.1
- demi-taux, 8.3.7, 8.3.7.3, 8.5, 8.6.2.3
- dépense courante/en capital, 8.2
- disposition involontaire, 8.12.4, 8.12.4.1
- disposition volontaire, 8.12.4, 8.12.4.2
- dommage causé à des biens, 8.12.5
- équipement à dépréciation rapide, 8.3.3.1, 8.11
- exercice inférieur à 12 mois, 8.3.8
- facultative, 8.3.1
- fonctionnement, 8.3
- fraction non amortie du coût en capital (FNACC), 8.3.4
 - composantes, 8.3.5
- immeubles et bâtiments, 8.4
 - immeuble locatif, 8.4.2
- immobilisation admissible, 8.10
- machine et matériel de fabrication, 8.3.3, 8.5, 8.5.1
- matériel informatique, 8.7
- méthode d'amortissement, 8.3.1
 - dégressive, 8.3.1, 8.3.3, 8.3.4, 8.3.5.3.3, 8.4.1.1, 8.5
 - linéaire, 8.3.1, 8.3.4
- mise en service, 8.3.6
- partie non amortie du coût en capital (PNACC), 8.5.1
- passation en charge de certains biens acquis, 8.3.7, 8.3.7.1
- permis, 8.9, 8.9.1
- perte finale, 8.3.5.3.1, 8.4.3, 8.6.2.5
- produit de disposition, 8.3.5.3
- réclamée antérieurement, 8.3.5.2
- reclassification des biens, 8.12.7
- règles de calcul, 8.3.3.1
- restriction, 8.4.2.2, 8.4.3, 8.6.2
- transfert entre personnes ayant un lien de dépendance, 8.12.1
- vente d'une créance hypothécaire, 8.12.9
- voiture de tourisme, 8.6

déduction pour gains en capital (DGC), 11.7, 11.7.1

- action admissible de petite entreprise, 11.7.1, 11.7.4, *voir aussi* action admissible de petite entreprise
 - calcul, 11.7.4.5, 11 annexe 1

- admissibilité, 11.7.2
- bien agricole ou de pêche admissible, 11.7.1, 11.7.5, 11.7.6, *voir aussi* bien agricole ou de pêche admissible
- biens admissibles, 11.7.3
- biens autres que les AAPE et les BAPA, 11.7.4.5.5.1
- et perte au titre d'un placement d'entreprise, 11.7.4.5.5.2
- Québec, 11.8.3
- règle anti-évitement, 11.7.4.6
- report de perte, 13.2.7
- société exploitant une petite entreprise qui devient une société publique, 11.7.4.7

déduction pour la fabrication de technologies à zéro émission (fédéral), 16.17

- calcul, 16.17
- calcul des bénéfiques, 16.17
- taux de réduction, 16.17

déduction pour la mobilité

- emploi temporaire dans la construction, 4.6.10
- frais admissible, 4.6.10
- lieu de travail temporaire, 4.6.10
- personne admissible, 4.6.10
- réinstallation temporaire admissible, 4.6.10

déduction pour les sociétés des secteurs primaire et manufacturier, voir société des secteurs primaire et manufacturier

déduction pour petite entreprise (DPE), 16.22.2.1

déduction pour travailleur (Québec), 5.2.6.1

déficience

- crédit d'impôt, 12.3.7.1, 12.19.6.11
- grave et prolongée, 12.19.6.11
- mentale ou physique, 12.3.7.1

définition

- accord de séparation, 5.3.2
- action de remplacement, 10.12.5.2
- action ordinaire, 10.12.5.2

- actionnaire déterminé, 10.12.11.2
- activité de recherche scientifique et de développement expérimental, 16.20.1.1
- allocation, 4.2.3
- allocation de retraite, 5.1.4
- allocation périodique, 5.3.2
- amélioration locative, 8.8.1
- apprenti admissible, 16.20.2
- apprenti mécanicien admissible, 4.6.7
- assurance temporaire, 4.3.8
- automobile, 8.6.1
- bénéficiaire, 6.6.1, 6.7.1
- bénéficiaire déterminé, 10.12.8
- bien, 10.2
- bien à usage personnel, 3.2.2.1.2, 10.4.1.1
- bien actif, 16.12.2.1
- bien de remplacement, 8.12.4.1, 10.10.1.3
- bien identique, 10.4.4.1
- bien locatif, 8.4.2.2
- bien meuble déterminé, 10.4.2.1
- bien utilisé dans une entreprise agricole ou de pêche, 11.7.5.3
- bourse d'études ou d'entretien, 5.1.12
- capital d'apport, 7.11.2.2
- cessionnaire, 5.1.3
- conducteur de grand routier, 7.10.4
- contrat de placement, 7.8.1.1.1
- contrôle, 2.7.1
- coût en capital, 8.3.5.1
- créance commerciale, 10.12.11.1
- crédit d'impôt, 12.1
- date d'exécution, 5.3.2
- débiteur, 10.12.11.1
- diffuseur de spectacles, 7.10.1.3
- disposition, 8.3.5.3, 10.2
- disposition admissible, 10.12.5.2
- dividende déterminé, 16.21.1
- droit de bénéficiaire, 10.12.8
- émetteur, 6.7.1
- endroit éloigné, 4.2.3.3
- enfant, 10.12.9.1, 11.7.5.2
- enfant admissible, 5.2.5
- entreprise, 7.1
- établissement domestique autonome, 5.3.5
- exploiter une entreprise, 7.1, 7.2.1
- fabrication et transformation, 8.5
- fiduciaire, 4.6.1
- fiducie personnelle, 10.12.8, 11.7.5.2
- fraction non amortie du coût en capital, 8.3.4
- frais de garde d'enfants, 5.2.5
- gain en capital, 10.2.1
- grand routier, 7.10.4
- immobilisation, 10.2
- immobilisation admissible, 9 annexe 3
- juste valeur marchande, 7.12.2.1
- matériel informatique, 8.7
- montant admissible d'un don, 15.1
- montant de pension fractionné, 5.1.3
- obligation à intérêt conditionnel, 7.11.13
- pension alimentaire, 5.3.2
- pensionné, 5.1.3
- période de déplacement admissible, 7.10.4
- personne, 2.1.1
- personne affiliée, 10.8
- personne assumant les frais d'entretien, 5.2.5
- perte admissible relative au logement, 4.6.2
- perte au titre d'un placement d'entreprise, 10.2.2.1
- perte autre qu'en capital, 3.2.2.2
- perte en capital, 10.2.2
- perte en capital nette, 3.2.2.2
- placement admissible, 6.1.1
- police d'assurance-vie collective temporaire, 4.3.8
- prestation consécutive au décès, 5.1.5
- prêt à la réinstallation, 4.3.4
- prêt consenti pour l'achat d'une maison, 4.3.4
- prime globale, 4.3.8
- prix de base rajusté, 10.2.3
- produit de disposition, 8.3.5.3, 10.2.3
- recherche, 5.1.13
- régime de participation des employés aux bénéfices, 4.6.1
- régime de participation différée aux bénéfices, 6.3.1
- régime de pension agréé, 6.2.1
- régime enregistré d'épargne-études, 6.6.1
- régime enregistré d'épargne-retraite, 6.1.1

- remboursement de dépenses, 4.2.3
- rente, 5.1.7
- résidence principale, 10.4.3.1
- revenu de pension, 5.1.3, 12.3.9.2
- revenu de pension admissible, 5.1.3
- revenu de pension déterminé, 5.1.3
- revenu gagné, 6.1.2
- salaire, 4.1
- société admissible, 16.20.1.5.2
- société admissible exploitant une petite entreprise, 10.12.5.2
- société exclue, 16.20.1.5.2
- société exploitant une petite entreprise, 10.6.1
- société privée, 16.5.4
- société privée sous contrôle canadien, 4.4.3, 16.5.5
- société publique, 16.5.3
- société rattachée, 11.7.4.1, 16.6.3
- somme forfaitaire, 5.3.2
- souscripteur, 6.6.1
- tenure à bail, 8.8.1
- titre canadien, 10.12.1.1
- titre de créance indexé, 7.11.15
- titulaire, 6.7.1
- véhicule zéro émission, 8.6.4
- voiture de tourisme, 8.6.1
- voiture de tourisme zéro émission, 8.6.4

défrichement, 7.12.3.2

délaissement d'un bien par un débiteur, *voir aussi* saisie d'un bien par le créancier

- condition d'application, 10.12.10.1.1
- dette d'employés ou d'actionnaires, 10.12.10.1.4
- gain en capital, 10.12.1.7, 10.12.10, 10.12.10.1, 10.12.10.1.7
- monnaie étrangère, 10.12.10.1.6
- paiement, 10.12.10.1.3, 10.12.10.1.5
- produit de disposition, 10.12.10.1.2

demi-taux d'amortissement, 8.3.7, 8.3.7.3, 8.5, 8.6.2.3

dénonciateur de l'inobservation fiscale, *voir* programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger

dépense, *voir aussi* revenu provenant d'une entreprise ou d'un bien

- but de gagner un revenu, 7.8.3
- capital, 8.2
- impayée, 7.10.14.2
- pour subvenir aux besoins d'un contribuable ou d'enfants, 5.3.5
- recherche scientifique, 14.3.8
- remboursement, 4.2.3
- RS&DE, 16.20.1

dépense courante, 8.2

dépense d'adoption admissible, 12.3.6.2, 12.19.13.1

dépense de recherche, 5.1.13

dépense en capital, 8.2

- critère, 8.2
 - avantage durable, 8.2
 - bien usagé, 8.2
 - entretien ou amélioration, 8.2
 - partie intégrante ou bien distinct, 8.2
 - valeur relative, 8.2

dépense en capital non liée à un bien, 8.10.5, 8.10.5.2

désignation excessive de dividende déterminé, 16.21.3

- règle anti-évitement, 16.21.3.3
- société privée sous contrôle canadien, 16.21.3.1
 - autre société, 16.21.3.2

dette, *voir* règlement de dette

dette à un actionnaire ou à une personne rattachée, 9.5

- assujettissement, 9.5.2

devise étrangère

- dette, 10.12.10.1.6
- gain ou perte en capital, 10.12.2
 - disposition d'immobilisation, 10.12.2.2
 - disposition de monnaie, 10.12.2.1
 - paiement d'une dette, 10.12.2.3

DGC, *voir* déduction pour gains en capital

diffuseur de spectacles, 7.10.1.3

direct ou indirect, 16.6.4.2.3

disposition, 8.3.5.3, 10.2, 10.2.1

- à cotisations déterminées (RPA), 6.2.1, 6.2.6, 6.2.7.2.2
- à prestations déterminées (RPA), 6.2.1, 6.2.5, 6.2.7.2.1
- avec garantie, 10.12.4
- bâtiment et fonds de terre, 8.4.3.1, 10.3.2, 10.4.3.3.4, 10.10.2.2
- bien à usage personnel, 10.2.7.1
- bien agricole ou de pêche, 11.7.5.6.1
- bien amortissable, 8.3.5.3, 10.10.1.6
 - gain en capital, 8.3.5.3.3
 - perte finale, 8.3.5.3.1, 8.3.5.3.3
 - récupération d’amortissement, 8.3.5.3.2, 8.3.5.3.3
- bien de la catégorie 14.1, 8.10
- bien de remplacement, 8.12.4.1-8.12.4.3, 10.10
- bien détruit, volé, exproprié, 8.12.4.1
- bien en faveur d’une personne affiliée, 8.12.2, 10.8
- créance, 10.2.7.1
- définition, 8.3.5.3, 10.2
- devise étrangère
 - disposition d’immobilisation, 10.12.2.2
 - disposition de monnaie, 10.12.2.1
- exclusion, 10.2
- fonds de terre, 8.4.3.1, 8.4.3.2
- involontaire, 8.12.4.1, 10.10, 10.10.1, 10.10.1.8
 - bien amortissable, 10.10.1.6
 - bien de remplacement, 8.12.4.1, 10.10, 10.10.1.3, 10.10.1.4
 - calcul du gain en capital, 10.10.1.2
 - conditions d’application, 10.10.1.1
 - date, 8.12.4.1, 10.10.1.5
 - gain en capital différé, 10.10.1.2
- partielle, 10.11.1
- produit de disposition, 8.3.5.3, 8.3.8
- RPDB, REEI, FERR, CELI ou REER, 10.2.7.1
- réputée, 10.2
- voiture de tourisme zéro émission, 8.6.4.1

- volontaire, 10.10, 10.10.2
 - bien de remplacement, 8.12.4.2, 10.10
 - réaffectation du produit de disposition, 10.10.2.2
 - règles d’application, 10.10.2.1

disposition admissible

- définition, 10.12.5.2

divertissement, 7.10.1

dividende

- action constituant une immobilisation, 15.4.1
- action en inventaire, 15.4.2.2
- autre que déterminé, 3.2.2.1.2, 7.8.1.3, 12.4.1, 12.4.2, 12.19.6.16
- avantage à un actionnaire, 9.2
- crédit d’impôt, 12.4, 12.19.6.16
- déductible, 15.2
 - compte de dividendes en capital, 15.2.1, 15.4.1
- désigné, 15.4.1, 15.4.2.2
- déterminé, 3.2.2.1.2, 7.8.1.3, 12.4.1, 12.4.2, 12.19.6.16, 16.15.4.2, 16.21
 - autre société, 16.21.2.2, 16.21.3.2, 16.21.5
 - compte de revenu à taux général, 16.21.2.1, 16.21.4
 - compte de revenu à taux réduit, 16.21.2.2, 16.21.5
 - définition, 16.21.1
 - désignation excessive, 16.21.3-16.21.3.4
 - règle anti-évitement, 16.21.3.3
 - société privée sous contrôle canadien, 3.2.2.1.2, 16.21.2.1, 16.21.3.1, 16.21.4.1, 16.21.4.2, 16.21.6
 - type de société, 16.21.2
- disposition des actions, 15.4.2.1
- en actions, 9.2
- imposable, 3.2.2.1.2, 7.8.1.3, 15.2.1
 - report de perte, 13.2.7
- paiement, 7.11.2.2
- reçu, 7.8.1.3
 - société étrangère affiliée, 15.2.2.2
 - société non résidente, 12.4.2, 15.2.2-15.2.2.2
 - société résidant au Canada, 3.2.2.1.2, 15.2.1
- revenu converti en gain de capital exonéré, 11.7.4.6.2

doctrine du précédent, 1.3.4

dommage

- à des biens, 8.12.5, 10.11.2

dommages-intérêts, 2.6

don, 12.3.12.1

- biens culturels, 12.3.12.1.2, 15.1.2
- biens écosensibles, 12.3.12.1.2, 15.1.3
- cessation d'une société, 15.1.7
- crédit d'impôt, 12.3.12.1
 - calcul, 12.3.12.1.1
- d'actions, 12.3.12.1.12
- d'un terrain, 12.3.12.1.12
- d'un titre non admissible, 12.3.12.1.9
- d'une immobilisation, 12.3.12.1.5, 15.1.4
- d'une œuvre d'art, 12.3.12.1.6
- dans l'année du décès, 12.3.12.1.3
- de bienfaisance, 12.19.6.13, 15.1.1
- de titre non admissible, 15.1.6
- définitions, 12.3.12.1.2
- des frontaliers, 12.3.12.1.8
- fait par une société de personnes, 12.3.12.1.7
- montant admissible, 12.3.12.1.2, 15.1
- montant de l'avantage au titre d'un don, 12.3.12.1.2, 15.1
- option d'achat de titres accordés à des employés, 12.3.12.1.11
- par des religieux, 11.3
- par testament après 2015, 12.3.12.1.4
- taux du gain en capital, 12.3.12.1.10, 15.1.5
- transfert entre personnes, 10.7.1.1

double inclusion ou déduction, 3.2.2.1.1

double résidence, 2.2.3

DPA, voir déduction pour amortissement

DPE, voir déduction pour petite entreprise

drainage, 7.12.3.2

droit compensateur ou antidumping, 7.12.9

droit d'utilisation de renseignements brevetés, 8.9.2

droit de bénéficiaire, 10.12.8

droit fiscal

- sources, 1.2.1

E

économie des plateformes, 7.16.1

- moyen technologique, 7.16.1
- perte d'entreprise, 7.16.1
- revenu
 - travailleur autonome, 7.16.1
- types
 - économie à la demande, 7.16.1
 - économie de partage, 7.16.1
 - médias sociaux, 7.16.1
 - pair à pair (P2P), 7.16.1

écosensibles, 12.3.12.1.2, 15.1.3

emballage, 7.12.2

émigration, 2.2.4, 4.4.10

emploi

- avantages, 4.2
- déductions, 4.5
- définition, 4.1
- en un endroit éloigné, 4.2.3.3
- revenu (ou perte), 3.2.2.1.2, 4.0, 4.2

employé, 4.5.3

- acquisition d'actions, 4.4.2, voir aussi option d'achat (ou de vente) d'actions
- actionnaire, 7.10.1
- allocation, 4.2.3.2
- allocation automobile, 8.6.3.4
- allocation de repas (heures supplémentaires), 4.2.1.9
- automobile mise à sa disposition, 4.2.2
- avantages, 4.2
- bourse d'études ou d'entretien, 5.1.12
- bureau à domicile, 4.5.4
- cadeaux ou récompenses, 4.2.1.3
- congrès, 7.10.10
- conjoint
 - frais de déplacement, 7.10.10

- cotisations à une association professionnelle, 4.2.1.5
- décès, 4.4.5, 4.4.6, 5.1.5
- déductions du revenu d'un emploi ou charge, 4.5
- dette, 10.12.10.1.4
- entente d'échelonnement de traitement, 4.6.13, 6.8
- frais afférents à un véhicule moteur fourni par l'employé, 4.5.3.2
- frais de déplacement, d'hébergement et de repas, 4.5.3.1
- frais de stationnement, 4.2.1.6
- option d'achat d'actions, 4.4.2, 11.2.3.2
- points accumulés sur carte de crédit, 4.2.1.4
- prêt, 4.3
- régime d'assurance de l'employeur, 4.3.7
- régime de pension agréé, 6.2.5.2, 6.2.6.2
- régime de pension agréé collectif, 6.4, 6.4.2.1
- régime volontaire d'épargne retraite, 6.4, 6.4.2.1
- repas subventionnés, 4.2.1.8
- soirée à l'occasion de Noël et autres événements spéciaux, 4.2.1.7
- somme accordée ou remboursée, 4.3.10
- sommes à recevoir au titre d'un engagement, 4.2.6.1
- statut, 4.1.1, 4.1.2

employé à commission, 4.2.3.2, 4.5.2, 4.5.5

- automobile utilisée dans le cadre de l'emploi
 - déduction pour amortissement, 4.5.2.4
 - frais d'intérêts, 4.5.2.5
- bureau à domicile, 4.5.4
- et autres employés (comparaison), 4.5.3.3
- frais de déplacement, 4.5.2.2
- frais de fonctionnement d'une automobile dans le cadre de l'emploi, 4.5.2.3

employé à temps partiel, 4.6.11, 6.1.3

employé d'entreprise de transport, 4.6.3

employé d'une société de chemin de fer, 4.6.4

employeur, voir aussi employé

- entente d'échelonnement de traitement, 4.6.13
- logement, 4.6.2
- paiement fait à l'employé avant, pendant ou après l'emploi, 4.2.6
- préparation de la paie, 4 annexe 1
- prêt à un employé, 4.3
- régime d'assurance, 4.3.7
- régime de participation différée aux bénéfices, 6.3.4
- régime de pension agréé, 6.2.5.1, 6.2.6.1
- régime de pension agréé collectif, 6.4, 6.4.2.2
- régime volontaire d'épargne-retraite, 6.4, 6.4.2.2

emprunt, voir aussi intérêt(s), prêt

- intérêts (déductibilité)
 - pour financer une participation dans une société de personnes, 7.11.4.4
 - pour tirer un revenu d'une entreprise, 7.11.4.2
 - pour tirer un revenu provenant d'un bien, 7.11.4.1
 - refinancement, 7.11.4.3

endroit éloigné, voir région éloignée, zone intermédiaire, zone nordique

enfant, 5.2.5, 12.3.5.4, 12.3.6, 12.3.6.1

- activités, 12.19.13.9
- d'un particulier, 2.7.1
- définition, 11.7.5.2
- fractionnement du revenu, 7.11.11, voir aussi fractionnement du revenu
- soutien, 12.19.14
- transfert de biens agricoles ou de pêche, 10.12.9

enfant admissible, 5.2.5.1

entente d'échelonnement de traitement, 4.6.13

entente de congé sabbatique, 4.6.13

entreprise, voir aussi particulier qui exploite une entreprise

- début de l'exploitation, 7.9.2, 7.12.1.2
- définition, 7.1
- distincte, 3.2.2.1.2

- exercice, 2.4.4
- exploitée activement, 16.7.2, 16.7.2.1
- exploitation, 7.1, 7.2.1
- perte, 3.2.2.1.2
- revenu, 3.2.2.1.2, 7.0, *voir aussi* revenu provenant d'une entreprise ou d'un bien
- semblable, 10.10.1.3
- simultanée, 14.3.3
- successive, 14.3.3

entreprise agricole (ou de pêche), 7.12.3, *voir aussi* bien agricole, bien de pêche

- comptabilité de caisse, 7.12.3.1
- dépenses de défrichement, nivellement et drainage, 7.12.3.2
- résidence principale (gain en capital), 10.4.3.3.4

entreprise de placement déterminée, 16.7.2.2

entreprise de prestation de services personnels (EPSP), 16.7.2.3

entreprise de transport, 4.6.3

entretien, 8.2

époux

- fractionnement du revenu, 7.11.14, 9.6, *voir aussi* fractionnement du revenu
- prestation consécutive au décès, 5.1.5, 5.1.5.1
- RAP, 6.1.9.1
- REER, 6.1.5, 6.1.6
- RPA, 6.2.2

équipement à dépréciation rapide, 8.3.3.1, 8.11

équipement de bureau, 8.3.3

espace de travail d'un particulier, 7.10.5

- traitement québécois, 7.10.5.1

établissement d'enseignement

- pour des services de garde d'enfants, 5.2.5.1

établissement domestique autonome, 5.3.5, 7.10.5, 11.5

étalement du revenu (provisions), 7.7

études

- crédit d'impôt, 12.3.10

étudiant, *voir aussi* boursier

- bourse d'études et de perfectionnement, 5.1.12
- crédit d'impôt pour frais de scolarité, 12.3.10.1, 12.19.6.14
- crédit d'impôt pouvant être reporté, 12.3.10.5
- crédit pour intérêts sur les prêts aux étudiants, 12.3.10.6, 12.19.6.15

étudiant à temps complet, *voir* étudiant à temps plein

étudiant à temps partiel

- frais de garde, 5.2.5.1.3

étudiant à temps plein

- frais de déménagement, 5.2.4.2
- frais de garde, 5.2.5.1.3
- REP, 6.1.9.2

évènement spécial, 4.2.1.7

excédent CELI, 6.5.4

exercice, 2.4.4, 7.4

- DPA, 8.3.8

exercice de chevauchement, 7.12.1.2

expectative raisonnable de profit, 7.3.2

exploitation d'une entreprise, 7.1, 7.2.1, *voir aussi* cessation de l'exploitation d'une entreprise, particulier qui exploite une entreprise

F

fabrication de technologies à zéro émission

- activités admissibles, 16.17
- bénéfices, 16.17
- déduction, 16.17
- taux de réduction, 16.17

fabrication et transformation

- activités admissibles, 16.16.2

- crédit au titre des bénéfices, 16.16
- déduction pour amortissement, 8.3.3, 8.5
 - amortissement dégressif, 8.5
 - bâtiment non résidentiel admissible, 8.4.1.2, 8.4.1.3
 - déduction additionnelle, 8.5.1
 - demi-taux, 8.3.7.3, 8.5
 - impôt spécial, 8.5.1
- définition, 8.5

facteur d'équivalence (FE)

- REER, 6.1.2
- RPA, 6.2.7.1
 - détermination, 6.2.7.2
- RPDB, 6.3.5

facteur d'équivalence pour services passés (FESP)

- REER, 6.1.2
- RPA, 6.2.7.2.3
 - attestation, 6.2.7.2.3.1
 - détermination, 6.2.7.2.3.2

facteur d'équivalence rectifié (FER)

- RPA, 6.2.7.2.4

faillite

- action d'une société (gain en capital), 10.4.5.2

famille monoparentale, 12.19.6.5.1

FE, voir facteur d'équivalence

FER, voir facteur d'équivalence rectifié

FERR, voir fonds enregistré de revenu de retraite

FESP, voir facteur d'équivalence pour services passés

fiduciaire, 4.6.1, 4.4.10

fiducie

- bien à usage personnel, 10.4.1.5
- CELI, 6.5
- détention d'une résidence principale, 10.12.8
 - fiducie admissible, 10.12.8.1
- intérêts, 7.8.1.1.2

- option pour l'acquisition d'unités, 10.12.6.4.3
- prêt, 9.5.6
- prêt et transfert de bien, 9.6.6
- REEE, 6.6.1

fiducie au profit du conjoint, 10.4.3.3.3, 10.7.2.1.1

fiducie d'investissement

- intérêts, 7.8.1.1.2

fiducie de fonds commun de placement, 4.4.10

fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés, 5.1.17

fiducie personnelle

- définition, 11.7.5.2
- lien de dépendance, 2.7.1
- résidence principale, 10.12.8

fin d'exercice

- changer, 2.4.4

fiscalité, 1

- comparaison entre juridictions, 1.1.6
- développements fiscaux récents, 1.1.4
- émergence, 1.1.1
- intervention de l'État, 1.1.5
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 1.1.6
- partage des champs de taxation, 1.1.2
- pression fiscale, 1.1.6
- recettes fiscales canadiennes, 1.1.6
- réformes, 1.1.3

FNACC voir fraction non amortie du coût en capital

folios de l'impôt sur le revenu, 1.2.1.5

Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (Fondaction), 12.19.6.20

fonds de revenu viager (FRV), 6.2.2

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ), 12.19.6.20

fonds de terre

- coût dans un inventaire, 7.12.2.6
- don, 15.1.3
- DPA, 8.4.3.1, 8.4.3.2
- impôt foncier, 7.10.16, 10.2.6.1
- intérêt, 7.10.16, 10.2.6.1
- résidence principale, 10.4.3.1

fonds de travailleurs, 12.11, 12.19.6.20

fonds des services de santé, 12.19.8

fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), 6.1.8

- facteurs de retrait minimal, 6.1.8

forces canadiennes

- remplacement de revenu, 5.2.2, 6.1.6

formation

- crédit d'impôt, 12.9.2

formule prescrite, 1.2.1.3

fourniture, 4.5.1.2

fourniture scolaire des enseignants et éducateurs de la petite enfance

- crédit d'impôt, 12.15

fraction non amortie du coût en capital (FNACC), 8.3.4, 8.10.4, 14.3.4.3

- composantes, 8.3.5
- coût en capital, 8.3.5.1
 - capitalisation, 8.3.5.1
 - subvention gouvernementale et aide privée, 8.3.5.1
- déduction pour amortissement réclamée antérieurement, 8.3.5.2
- disposition d'un bien amortissable, 8.3.5.3
- méthode d'amortissement dégressive, 8.3.4, 8.3.5.3.3
- transferts entre personnes ayant un lien de dépendance, 9.3
- vente d'une partie d'entreprise, 8.10.5.1

fraction remboursable de l'impôt (FRIP), 16.7.1.2, 16.15.3

fractionnement du revenu, 9.6

- biens substitués, 7.11.12, 9.6.3
- de pension, 5.1.3, 6.1.6

- échec du mariage ou de l'union de fait, 9.6.4.3
- exceptions aux règles d'attribution, 9.6.4
- impôt sur le revenu fractionné., 9.7
- paiement de l'impôt, 9.6.8
- paiements indirect et transfert de droits, 9.6.9
- prêt à l'époux ou au conjoint de fait, 7.11.14
- prêt au taux prescrit ou au taux du marché, 9.6.4.2
- prêt sans intérêt à une personne liée autre que l'époux ou le conjoint de fait, 9.6.10
- règles anti-évitement, 9.6.7
- règles d'attribution, 7.11, 9.6
- transfert à l'époux ou au conjoint de fait, 7.11.14, 9.6.1
- transfert avec une contrepartie égale à la juste valeur marchande, 9.6.4.1
- transfert et prêt à un mineur, 7.11.11, 9.6.2
- transfert et prêt à une société, 7.11.15, 9.6.5

frais

- augmentant le coût en capital du bien, 8.3.5.1
- automobile, *voir* automobile
- comptables, 5.3.7, 8.3.5.1
- d'adoption, 12.3.6.2, 12.19.13.1
- d'émission ou de vente d'actions, d'unités, de participations ou de frais d'emprunt, 7.11.5
- d'entretien, *voir* de garde d'enfants
- d'hébergement
 - employé, 4.5.3.1
 - employé à commission, 4.5.2.2
- d'intérêts, *voir* intérêt(s)
- d'opposition ou d'appel, 5.1.11, 5.2.2
- d'un bureau à domicile, 4.5.4, 7.10.5
- d'une automobile, *voir* automobile, véhicule à moteur
- de démarches, 7.10.17
- de déménagement, 5.2.4, 5.2.4.2
 - admissible, 5.2.4.1, 5.2.4.3
 - relatifs à des soins médicaux, 12.19.6.12.2

- de déplacement, 4.2.3.2, 11.5
 - employé, 4.5.3.1
 - employé à commission, 4.2.3.2, 4.5.2.2
 - employé à temps partiel, 4.6.11
 - de garde d'enfants, 5.2.5, 12.19.11
 - admissibilité, 5.2.5
 - calcul de la déduction, 5.2.5.1
 - contribuable assumant les frais d'entretien et ayant le revenu le moins élevé, 5.2.5.1.1
 - contribuable ayant un enfant admissible et un revenu plus élevé que la personne assumant les frais d'entretien, 5.2.5.1.2
 - contributions additionnelles, 12.19.18
 - définitions, 5.2.5
 - étudiant à temps complet ou partiel, 5.2.5.1.3
 - montant périodique, 5.2.5.1.2
 - revenu gagné, 5.2.5.1.1
 - de location d'une voiture de tourisme, 8.6.3.2
 - de placement, 11.7.4.5.3.1
 - de repas, boissons et divertissements, 7.10.1
 - employé, 4.5.3.1
 - employé à commission, 4.5.2.2
 - traitement québécois, 7.10.1.2
 - de scolarité, *voir* frais de scolarité
 - de stationnement, 4.2.1.6
 - de transfert d'actions, 7.11.12
 - de transport, 4.2.3.3
 - de véhicule à moteur contre un revenu locatif, 7.9.7
 - en réduction du taux d'intérêt, 7.10.4
 - légaux, *voir* frais judiciaires/extrajudiciaires
 - médicaux, *voir* frais médicaux
 - payés d'avance (entreprise), 7.10.8.4
 - personnels ou de subsistance, 4.2.1, 4.2.3, 7.9.7
- frais de scolarité**, 4.2.1
- crédit d'impôt, 12.3.10.1, 12.9.2, 12.19.6.14
 - transfert, 12.3.10.2-12.3.10.4
- frais judiciaires/extrajudiciaires**, 4.3.10, 4.5.1.1, 8.3.5.1
- cotisation (contestation), 5.1.11, 5.2.2

- frais d'opposition ou d'appel, 5.1.11, 5.2.2
- partage des biens dans le cadre d'une séparation, 5.3.7
- pension alimentaire, 5.3.7

frais médicaux

- admissibles, 12.3.11.1.2
- crédit d'impôt, 12.3.11.1, 12.3.11.1.1, 12.19.6.12, 12.19.13.3
- remboursables, 12.3.11.1.1
- soins médicaux non dispensés dans la région, 12.19.6.12.1
- supplément remboursable, 12.3.11.1.3

frère, 2.7.1

FRIP, *voir* fraction remboursable de l'impôt

FRV, *voir* fonds de revenu viager

FSS, *voir* fonds de service santé

FSTQ, *voir* Fonds de solidarité des travailleurs du Québec

G

gain en capital, 3.2.2.1.2, 10, 10.1, 10.2.1, *voir aussi* perte au titre d'un placement d'entreprise, perte en capital, prix de base rajusté

- action d'une société en faillite ou insolvable, 10.4.5, 10.4.5.2
- bien, 10.4
- bien à usage personnel, 10.4.1
 - créance, 10.12.7
- bien de la catégorie 14.1, 8.10
- bien identique, 10.4.4
- bien meuble déterminé, 10.4.2
- calcul, 10.2.4
- changement dans l'usage d'un bien, 10.9
- créance irrécouvrable, 10.4.5, 10.4.5.1, 10.12.7
- déduction du revenu imposable (particulier), 11.7
- définition, 10.2.1
- délaissement d'un bien, 10.12.10.1
- devises étrangères, 10.12.2
- disposition avec garantie, 10.12.4

- disposition d'un bien, 10.2, 10.2.1
 - amortissable, 8.3.5.3.3
 - dans l'année, 10.2.3
- disposition de biens en faveur d'une personne affiliée, 8.12.2, 10.8
- disposition involontaire, 10.10.1
- disposition partielle, 10.11.1
- disposition volontaire, 10.10.2
- dommages causés à des biens, 10.11.2
- et revenu d'une entreprise ou d'un bien, 7.2.1
- historique, 10.1.1
- imposable, 10.2.3.1
- non déclaré, 11.7.4.6.1
- option d'achat ou de vente, 10.12.6
- particulier qui investit dans une petite entreprise, 10.12.5
- placement d'entreprise, 10.6
- provision, 10.3, *voir aussi* provision
- rachat d'obligations par l'émetteur, 10.12.3
- règlement de dette, 10.12.11
- règles générales, 10.2
- règles particulières, 10.4, 10.5
- règles transitoires, 10 annexe A
- réputé nul, 10.2.7
- résidence principale, 10.4.3
 - détenue par une fiducie, 10.12.8
- revente précipitée d'un immeuble résidentiel, 10.4.3.3.1
- revenu d'entreprise, 10.1.2
- roulement, 10.12.5, 10.12.5.1
 - définitions, 10.12.5.2
 - report, 10.12.5.3
- saisie d'un bien par un créancier, 10.12.10.2
- titre canadien, 10.12.1
- transfert de biens agricoles ou de pêche à un enfant, 10.12.9
- transfert entre personnes ayant un lien de dépendance, 10.7

garantie du fabricant

- provision, 7.7.5

Gendarmerie royale du Canada, 2.6

gens de métier

- déduction pour la mobilité, 4.6.10
- outillage, 4.6.8, 4.6.9

gouvernement d'un pays étranger, 12.7

grands-parents, 2.7.1, 12.3.10.4

gratification

- définition, 4.1

groupe de personnes affiliées, 2.8

H

habitation, voir aussi établissement domestique autonome

- acquisition, 7.12.7
- CELIAPP, 6.5.4.7
- crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, 12.3.12.2, 12.19.6.22

heures supplémentaires

- allocation de repas ou repas fournis, 4.2.1.9

hypothèque, 8.12.9

I

immeuble

- dépenses de main-d'œuvre, 7.14.1
- DPA, 8.4
 - restriction relative à la perte finale, 8.4.3
- revente précipitée d'un immeuble résidentiel, 10.4.3.3.1

immeuble locatif, 8.4.2

- de 50 000 \$ et plus, 8.4.2.1
- définition, 8.4.2.2
- résidence principale (choix), 10.9.4.3
- restriction, 8.4.2.2

immigration, 2.2.4

immobilisation, 8.3.2

- bien en inventaire, 8.3.2
- définition, 10.2
- gain ou perte en capital, 3.2.2.1.2

immobilisation admissible

- bien de la catégorie 14.1, 8.10

impôt

- de la partie I.2, 12.12

- de la partie III.I, 16.21.3.4
- de la partie IV, 16.3.2, 16.15.1
- de la partie X.1, 6.1.4
- de la partie X.3, 12.11
- de la partie X.4, 6.6, 6.6.3
- de la partie X.5, 6.6.4
- de la partie XIII, 2.1.3
- direct, 1.1.2
- indirect, 1.1.2
- minimum, 12.16
- non-déductibilité, 7.11.9

impôt de particulier, 12

- fédéral, 12.0
 - crédit d'impôt, 12.3, 12.4, 12.7, 12.10, 12.11, 12.13, 12.15, *voir aussi* crédit d'impôt (fédéral)
 - étapes, 12.1
 - taux d'imposition, 12.2
- personnes assujetties, 2.1
- personnes exemptées, 2.5
- Québec, 3.4, 12.19
 - crédit d'impôt, 12.19.1, 12.19.6, 12.19.11-12.19.15, *voir aussi* crédit d'impôt (Québec)
 - étapes, 12.19.2
 - taux d'imposition, 12.19.4

impôt de société, 16

- comparaison provinciale, 12.22.3, 16.3.4
- conservation des livres et registres, 16.23.4
- fédéral
 - étapes, 16.2, 16.8
 - taux, 16.3, 16.9
- paiement, 16.23.2
 - acompte provisionnel, 16.23.2.1
 - date d'exigibilité du solde, 16.23.2.2
- Québec
 - taux, 16.3.3, 16.22.2
- responsabilité des administrateurs, 16.23.3
- système de double imposition, 16.1, 16.15.1

impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD), 16.15.2, *voir aussi* revenu de dividende

- dividende déterminé (IMRTDD), 16.15.2.2.1, 16.15.4.2

- dividende non déterminé (IMRTDND), 16.15.2.2.2, 16.15.4.2
- fraction remboursable de l'impôt, 16.15.3
- imposition du revenu de placement et des dividendes, 16.15
 - calcul, 16.15
- règles transitoires, 16.15.2.2.3
- remboursement au titre de dividendes (RTD), 16.15.4
- répartition des pertes, 16.15.5
- revenu de dividende, 16.15.1

impôt étranger, 7.10.12, *voir aussi* crédit pour impôt étranger

impôt foncier, 7.10.16, 10.2.6.1

impôt minimum, 12.16.1

- calcul, 12.16.3, 12.16.7
- calcul du revenu imposable modifié, 12.16.2
- crédit spécial pour impôt étranger, 12.16.5
- impôt payable, 12.16.4
- report, 12.16.6, 12.16.6.2
- supplément d'impôt, 12.16.6.1

impôt remboursable sur le revenu de placement d'une SPCC, 16.11

impôt sur le revenu fractionné (IRF), 9.6.8, 9.7, 12.18, *voir aussi* fractionnement du revenu

impôt temporaire et remboursable, *voir* impôt en main remboursable au titre de dividende

IMRTD, *voir* impôt en main remboursable au titre de dividende

incitatif à l'investissement accéléré, *voir* bien relatif à l'incitatif à l'investissement accéléré

incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), 6.6.7

indemnité

- pour dommages causés à des biens amortissables, 7.12.5

infertilité, 12.19.13.2

innovation, voir crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (Québec)

insolvabilité

- action d'une société (gain en capital), 10.4.5.2

installation récréative, 7.10.2

instrument de musique, 4.6.6

intégration, 16.1, 16.7.1.2

intention du contribuable

- gain en capital, 10.1.2

intérêt(s), 7.10.8

- achat d'une voiture de tourisme, 8.6.3.1
- composés, 7.11.1
- crédit étudiant, 12.3.10.6, 12.19.6.15
- déductibilité, 7.11
 - capital d'apport, 7.11.2.2, 7.11.2.3
 - choix de capitaliser sur un bien amortissable, 7.11.3
 - conditions, 7.11.2
 - dans le but de gagner un revenu, 7.11.2.1
 - fonds de terre, 7.10.16
 - isolement des fonds, 7.11.2.4
 - règles générales, 7.11.1
 - restrictions, 7.11.8, 7.11.9
 - suivant la perte d'une source de revenu, 7.11.4, voir aussi emprunt
 - sur obligation, 7.11.10
- obligation à intérêt conditionnel, 7.11.13
- prêt à un actionnaire ou une personne rattachée, 7.12.7
- prêt à un employé, 4.3
- prix de base rajusté, 10.2.6.1
- remboursement d'un emprunt, 7.11.1
- revenu provenant d'un bien, 7.8.1.1
 - particulier, 7.8.1.1.1
 - société, 7.8.1.1.2

interprétation

- principes, 1.4

invalidité, voir régime enregistré d'épargne-invalidité

inventaire, 7.12.2

- amortissement comptable, 7.12.2
- coût d'un fonds de terre, 7.12.2.6
- d'un artiste, 7.12.2.2
- d'une entreprise agricole ou de pêche, 7.12.3.1
- d'une entreprise comportant un risque ou une affaire de caractère commercial, 7.12.2
- matériel de publicité et d'emballage, 7.12.2
- méthode d'évaluation, 7.12.2.1
 - juste valeur marchande, 7.12.2.1
 - méthode de l'épuisement successif (PEPS), 7.12.2.1
 - méthode de l'inventaire au prix de détail, 7.12.2.1
- non-résident, 7.12.2.7
- saisie d'un bien par le créancier, 10.12.10.2.2
- travaux en cours, 7.12.11

investissement, voir crédit d'impôt à l'investissement

IQEE, voir incitatif québécois à l'épargne-études

IRF, voir impôt sur le revenu fractionné

J

jeton de présence, 4.2.5

jurisprudence, 1.2.1.4

juste valeur marchande, 7.12.2.1, 7.12.11

L

législation fiscale, 1.2, 1.2.1.1

- interprétation, 1.2.2
- lecture de la loi, 1.2.5
- nomenclature, 1.2.4
- sources du droit, 1.2.1
- structure de la loi fédérale, 1.2.3

licence, 8.9.1

lien

- adoption, 2.7.1, *voir aussi* adoption
- de dépendance, 2.7
 - critères, 2.7.2
- de résidence, *voir* résident
- de subordination, 4.1.1
- mariage, 2.7.1
- sang, 2.7.1
- société, 2.7.1
- union de fait, 2.7.1

lien de dépendance, 2.7

- acquisition de la tenure à bail, 8.8.2.1
- critères, 2.7.2
- déduction pour amortissement
 - bien acquis, 8.3.6.1
- lien, 2.7.1
- montant impayé, 7.10.14.2
- personne liée, 2.7.1, 16.6.1
- transfert de bien (gain en capital), 10.7
 - règles transitoires, 10 annexe A
- transferts entre personnes (immobilisation admissible), 9.3
- vente ou transfert du droit d'acquérir des actions, 4.4.4, 4.4.5, 4.4.7
- voiture de tourisme, 8.6.2.1

lieu d'affaires, 7.10.5

locataire, *voir* crédit-bail

locateur, *voir* crédit-bail

logement

- gratuit, 4.2.1
- perte, 4.6.2
- subvention, 4.6.2

loi, *voir* législation fiscale

loterie, 10.2.7

loyer, 4.5.1.2

loyer peu élevé, 4.2.1

M

maison, *voir* habitation

mariage, 2.7.1, 9.6.4.3, 9.6.5.4

matériau de communication électronique, 8.11

matériel de publicité et d'emballage, 7.12.2

matériel informatique, 8.3.3, 8.7

matériel roulant, 8.3.3

maximum déductible au titre des REER, 6.1.2

mère, 2.7.1

méthode de conciliation du bénéficiaire, 7.5

méthode de l'épuisement successif (PEPS), 7.12.2.1

méthode de l'inventaire au prix de détail, 7.12.2.1

méthode de recouvrement du coût, 7.6.3

méthode du coût d'achat réel, 7.12.2.1

méthode du coût moyen pondéré, 7.12.2.1

mineur, 9.6.2, *voir aussi* fractionnement du revenu

- transfert et prêt, 7.11.11

mise en service, 8.3.6

- bâtiment, 8.3.6.3
- bien acquis d'une personne ayant un lien de dépendance, 8.3.6.1
- bien autre qu'un bâtiment, 8.3.6.2
- coût accessoire, 8.12.13

meuble, 8.3.3

monnaie étrangère, *voir* devise étrangère

montant admissible

- d'un don, 12.3.12.1, 12.3.12.1.2
- REP, 6.1.9.2

montant comprenant capital et intérêts, 7.8.1.8

montant de l'avantage au titre d'un don, 12.3.12.1.2

montant de pension fractionné, 5.1.3

montant impayé, voir somme impayée

montant périodique des frais de garde, 5.2.5.1.2

musicien salarié, 4.6.6

N

neutralité, 1.1.5

nivellement, 7.12.3.2

nomenclature, 1.6

non-résident, 2.1.3

- année d'imposition, 2.4.3
- gain en capital, 10.3.3
- inventaire, 7.12.2.7
- réputé non résident, 2.2.3
- somme due à une société au Canada, 7.8.1.10

nouveau diplômé

- travaillant dans les régions ressources éloignées, 12.19.6.9

O

OAA, voir Option d'achat (ou de vente) d'actions

Obligation

- à coupons détachés, 7.8.1.4
- à intérêt conditionnel, 7.11.13
- émise à escompte, 7.11.14
 - rachat, 7.11.11
- intérêt, 7.11.10
- rachat par l'émetteur (gain en capital), 10.12.3

opération forestière, 16.19

option d'achat (ou de vente), voir aussi option d'achat (ou de vente) d'actions

- fiducie, 10.12.6.4.3
- gain en capital, 10.12.6
- levée, 10.12.6.2, 10.12.6.3
- règles générales, 10.12.6.1
- renouvellement, 10.12.6.5
- résidence principale, 10.12.6.4.1

option d'achat (ou de vente) d'actions (OAA), 4.4, 11.2

- acquisition d'actions ou obligations
 - d'une société, 10.12.6.1, 10.12.6.4.2
 - par l'employé, 4.4.2, 4.4.3
- cessation d'emploi, 4.4.10
- décès de l'employé, 4.4.6
- déduction, 4.4.2, 4.4.3, 4.4.8, 11.2
 - action visée par règlement, 11.2.1
 - limite, 11.2.1, 11.2.3.1
 - règle générale, 11.2.1
 - titre admissible, 11.2.3.1
 - titre non admissible, 11.2.3.1
- disposition des actions, 4.4.2
- échange d'actions, 4.4.10
- échange de droits, 4.4.10
- émigration, 4.4.10
- encaissement, 4.4.7
- fiduciaire, 4.4.10
- fiducie, 10.12.6.4.3
- fiducie de fonds commun de placement, 4.4.10
- gain en capital, 10.12.6
- levée, 10.12.6.2, 10.12.6.3
- monnayée par l'employé, 11.2.3.2
- ordre de disposition des titres, 4.4.9
- PBR, 10.12.6.4.2
- réduction du prix de levée, 11.2.3.3
- société émettrice, 4.4.1, 4.4.2, 11.2.1, 11.2.3.1
 - société privée sous contrôle canadien, 4.4.3, 11.2.2, 11.2.3.1
- vente ou transfert du droit d'acquérir des actions, 4.4.4, 4.4.5, 4.4.7
 - lien de dépendance, 4.4.4

Organisation des Nations Unies (ONU), 2.6, 15.1.1

outillage

- gens de métier, 4.6.8, 4.6.9

outils, 4.6.8

- d'un apprenti mécanicien, 4.6.7, 4.6.9
- gens de métier, 4.6.8, 4.6.9

P

PAE, voir paiement d'aide aux études

Paie (retenues à la source), 4 annexe 1

paiement à des tiers

- pension alimentaire, 5.3.4

paiement d'aide aux études (PAE), 6.6.2

paiement de revenu accumulé

- REEE, 6.6.4

paiement en trop, 5.2.3

paiements forfaitaires rétroactifs, 12.17

PAQC, voir perte autre qu'une perte en capital

parents, 2.7.1, 12.14, 12.19.11, 12.19.18

partage des compétences, 1.1.2

participation

- dans une société de personnes agricole familiale, 10.12.9.3, 10.12.9.3.1, 10.12.9.5, 11.7.5.5
- dans une société de personnes de pêche familiale, 10.12.9.3, 10.12.9.3.1, 10.12.9.5, 11.7.5.5

particulier

- année d'imposition, 2.4.1
- calcul de l'impôt, 12
- émigration et immigration, 2.2.4
- exercice, 7.4
- méthode de conciliation du bénéfice, 7.5
- personnes liées, 2.7.1
- réputé non résident
 - cas de double résidence, 2.2.3
- résidence, 2.2

- revenu imposable, 11, *voir aussi* revenu imposable des particuliers
- revenu provenant d'un bien, 7.11.1
- revenu provenant d'une entreprise, *voir* particulier qui exploite une entreprise

particulier admissible

- allocation canadienne pour enfants, 12.14
- allocation canadienne pour les travailleurs, 12.9.1
- crédit d'impôt pour la solidarité, 12.19.15
- crédit d'impôt pour le nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée, 12.19.6.9
- crédit d'impôt pour le soutien des aînés, 12.19.13.5.3
- crédit pour taxe sur les produits et services (TPS), 12.13
- frais médicaux, 12.3.11.1.3

particulier qui exploite une entreprise, *voir aussi* cessation de l'exploitation d'une entreprise, revenu provenant d'une entreprise ou de bien

- conciliation du bénéfice, 7.5.1
- début de l'exploitation, 7.12.1.2
- exercice, 7.4, 7.4.3, 7.12.4.3
- impôts étrangers, 7.10.12
- paiement de l'impôt, 7.4.4
- prime payée à un régime privé d'assurance-maladie, 7.12.8
- production de la déclaration, 7.4.4
- revenu d'entreprise supplémentaire, 7.4.3.1

partie non amortie du coût en capital (PNACC), 8.5.1, *voir aussi* fraction non amortie du coût en capital

passation en charge de certains biens acquis, 8.3.7, 8.3.7.1

PBR, *voir* prix de base rajusté

PCD, *voir* perte en capital déductible

PCN, *voir* perte en capital nette

pêcheur, *voir aussi* bien agricole ou de pêche admissible, bien de pêche, entreprise agricole ou de pêche

- provision, 7.7.3

pénalité, 7.10.7, 7.11.9

- non-production de la déclaration de revenus, 12.20.4

pension alimentaire, 5.3, 5.3.1, 12.3.5.2

- déduction et inclusion au revenu, 5.3.3
- définitions, 5.3.2
- dépense pour subvenir aux besoins d'un contribuable ou d'enfants, 5.3.5
- frais judiciaires ou comptables, 5.3.7
- paiement à des tiers, 5.3.4
- paiement antérieur au jugement, 5.3.6
- paiement postérieur au décès du bénéficiaire, 5.3.9
- pour enfants, 5.3.2
- remboursement, 5.3.8

pensionnat, 5.2.5

pensionné, 5.1.3

PEPS, voir méthode de l'épuisement successif

père, 2.7.1

période d'adoption, 12.3.6.2

période de participation

- REP, 6.1.9.2

période de remboursement

- REP, 6.1.9.2

permis, 8.9

- de durée limitée, 8.9.1

personne, 2.1.1

- affiliée, 2.8
- assujettie à l'impôt, 2.1
- exemptée d'impôt, 2.5
- liée, 2.7.1, 16.6.1
- lien de dépendance, 2.7
- non liée, 2.7.2
- non résidente, 2.1.3
- résidente, 2.1.2

personne à charge admissible, 12.13

personne affiliée, 2.8

- définition, 10.8

- disposition d'actions, 10.8.3
- disposition de biens, 8.12.2, 10.8, 10.8.3
 - autres qu'amortissables, 10.8.2
 - perte apparente, 10.8.1

personne âgée, voir aîné

personne désignée

- REP, 6.1.9.2

personne entièrement à charge, 12.3.5.4.1, 12.3.5.4.2

personne handicapée, voir aussi régime enregistré d'épargne-invalidité

- crédit d'impôt, 6.6.1, 12.3.7, 12.3.7.1, 12.3.12.4, 12.9.1
- RAP, 6.7.1
- rénovation d'habitation multigénérationnelle, 12.9.3

personne vivant seule, 12.19.6.5.1

personnes liées, 2.7.1, 16.6.1

perte, 13.3

- agricole, 13.2.2, 13.2.4
 - acquisition de contrôle, 14.3.3
 - calcul, 13.2.2.1, 13.2.4.1
 - restreinte, 13.2.4.1
- d'un bien, entreprise ou emploi, 3.2.2.1.2, 4.0, 7.3, 7.3.1, 7.3.2
- déduction des pertes anciennes, 13.2.5
- logement, 4.6.2
- report, 3.2.2.2, 11.4, 13, 13.1, 13.2.6, 13.2.7
 - règles, 13.2
 - stratégie, 13.2.6.1
- vente d'action, 15.4
 - action constituant une immobilisation, 15.4.1
 - action en inventaire, 15.4.2.2
 - action ne constituant pas une immobilisation, 15.4.2
 - disposition des actions, 15.4.2.1

perte au titre d'un placement d'entreprise (PTPE), 3.2.2.1.2, 10.2.2.1, 10.6

- conditions d'application, 10.6.1
- déductible, 10.2.3.1

- entente de garantie, 10.6.2
- et déduction pour gains en capital, 11.7.4.5.5.2
- perte en capital, 10.6.1

perte autre qu'une perte en capital (PAQC), 3.2.2.1.2

- acquisition de contrôle, 14.3.3
- calcul, 13.2.1.1
- définition, 3.2.2.2
- report, 13.2.1, 13.2.7
 - règle, 13.2.1.2

perte d'une source qui est un bien, 16.7.1.3.1, *voir aussi* revenu provenant d'une entreprise ou d'un bien

perte en capital, 3.2.2.1.2, *voir aussi* gain en capital, perte en capital nette, perte en capital réputée nulle

- apparente, 10.2.7.1, 10.8.1
- bien amortissable, 14.3.4.2
- bien en immobilisation autre qu'amortissable, 14.3.4.1
- définition, 10.2.2
- disposition d'un bien dans l'année, 10.2.3
- réputée nulle, 10.2.7, 10.2.7.1

perte en capital déductible (PCD), 10.2.3.1

perte en capital déductible réalisée au cours de l'année, 3.2.2.1.2

perte en capital nette (PCN), 3.2.2.1.2

- calcul, 10.2.5, 13.2.3.1
- décès, 13.2.3.3
- définition, 3.2.2.2
- report, 13.2.3, 13.2.7
 - limitation, 14.3.2
 - période, 13.2.3.2
 - règle, 13.2.3.2
 - société, 13.2.6.2

perte en capital réputée nulle, 10.2.7

- disposition d'un bien à un RPDB, REEI, FERR, CELI ou REER, 10.2.7.1
- disposition d'un bien à usage personnel, 10.2.7.1
- disposition d'une créance, 10.2.7.1
- perte apparente, 10.2.7.1

perte finale

- bien de la catégorie 14.1, 8.10, 8.10.4.2
- disposition d'un bien amortissable, 8.3.5.3.1
- immeuble, 8.4.3
- voiture de tourisme, 8.6.2.5

perte nette cumulative sur placement (PNCP)

- action admissible de petite entreprise, 11.7.4.5.3.1

perte sur bien à usage personnel, 10.4.1.3

perte tirée d'une entreprise ou d'un bien

- expectative raisonnable de profit (notion), 7.3.2

petit outillage, 8.3.3

petite entreprise, 10.3.2, 10.12.5, *voir aussi* société exploitant une petite entreprise

PFCE, *voir* prestation fiscale canadienne pour enfants

placement d'entreprise, *voir* perte au titre d'un placement d'entreprise

plafond des affaires, 16.6.2, 16.12.1

- partage, 16.6.2
- réduction, 16.12.2.1
 - bien actif, 16.12.2.1
 - règle anti-évitement, 16.12.2.1
 - revenu de placement passif élevé, 16.12.2.1
 - revenu de placement total ajusté, 16.12.2.1
- répartition, 16.12.2
- sociétés associées, 16.6.2, 16.12.2

plafond CELI, 6.5.4

plafond des cotisations/prestations déterminées, *voir* régime de pension agréé

plafond REER, 6.1.2

PNACC, *voir* partie non amortie du coût en capital

PNCP, voir perte nette cumulative sur placement

points accumulés sur une carte de crédit, 4.2.1.4

police d'assurance-vie, 5.1.10, 7.8.1.1.1.1

- utilisée à titre de garantie (entreprise), 7.10.8

police d'assurance-vie collective temporaire, 4.3.8

politique fiscale canadienne, 1.1.1

pompier volontaire, 4.6.12, 12.3.12.3, 12.19.6.10

pont, 16.6, 16.6.4.2.3

pourcentage de réduction du taux général, 16.13

prestation consécutive au décès, 5.1.5

- autre bénéficiaire, 5.1.5.2
- conjoint de fait, 5.1.5.1
- époux, 5.1.5.1

prestation d'adaptation, 5.1.6

prestation d'assurance emploi, 5.1.6

prestation d'indemnisation d'accident du travail, 5.1.9

prestation de décès, 5.1.2, 6.2.5

prestation de raccordement, 6.2.5

prestation de retraite ou de pension, 5.1.2, 6.2.5, voir aussi revenu de pension

prestation de sécurité de la vieillesse

- impôt, 1.5, 12.12

prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), 12.14.1, voir allocation canadienne pour enfants

prestation fiscale pour le revenu de travail, voir allocation canadienne pour les travailleurs

prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), voir allocation canadienne pour enfants

prestation viagère maximale, 6.2.5

prêt, voir aussi fractionnement du revenu

- à certaines fiducies, 9.5.6
- à un actionnaire ou à une personne rattachée, 9.5, 9.5.1
 - assujettissement, 9.5.2
 - conséquence, 9.5.4
 - intérêt réputé, 9.5.7
 - origine du prêt, 9.5.3
 - prêt exclu, 9.5.5.1
 - remboursement, 9.5.5.2
- à un employé, 4.3
 - achat de maison, 4.3.4
 - annulation ou réduction, 4.3.6
 - calcul de l'avantage, 4.3.3
 - conditions, 4.3.1
 - exclusion, 4.3.2
 - intérêt, 4.3, 4.3.5
 - réinstallation, 4.3.4

prêts étudiants

- crédit pour intérêts, 12.3.10.6, 12.19.6.15

prime, 4.2.1

principal lieu d'affaires, 7.10.5

prix d'encouragement, 4.2.1

prix de base rajusté (PBR)

- ajustement, 10.2.6
 - négatif, 10.2.6.2
 - positif, 10.2.6.1
- définition, 10.2.3
- disposition d'une partie d'un bien, 10.2.6.2
- intérêt et impôt foncier, 10.2.6.1
- négatif, 10.2.6.3
- option d'achat d'actions, 10.2.6.1
- société de personnes
 - part de revenu, 10.2.6.1
 - participation, 10.2.6.2

proche admissible, 12.13, 12.19.13.6

produit de disposition, 8.3.5.3

- changement dans l'usage d'un bien, 10.9.2, 10.10.2.2

- définition, 10.2.3
- délaissement d'un bien, 10.12.10.1.2

produit informatique, 8.4.2.3

profession libérale

- travaux en cours, 3.2.2.1.2, 7.12.11

programme d'aide aux aînés, 12.19.17

programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger, 5.1.18

programme de formation, *voir aussi* formation

- admissible, 5.1.12
 - REP, 6.1.9.2
- déterminé, 5.1.12

programme de protection des salariés, 5.1.8, 5.2.4.1

propriété réputée (règle), 16.6.2.3

provision

- créance douteuse, 7.7.1, 7.12.2, 14.3.6
- créance incluse au revenu, 7.7.2
- déductions admises (entreprise), 7.7.1
- pour gain en capital, 10.3, 10.3.1
 - décès, 10.3.3
 - disposition involontaire, 10.10.1.8
 - enfants, 10.3.2
- pour garantie du fabricant, 7.7.5
- pour sommes dues dans une année subséquente, 7.7.4
- règles générales, 10.3.1
- relative à certaines marchandises ou services, 7.7.3
- restriction
 - année du décès, 10.3.3
 - contribuable non résident ou exonéré d'impôt, 10.3.3
 - société contrôlée par le vendeur, 10.3.3
 - société de personnes, 10.3.3
- saisie d'un bien par le créancier, 10.12.10.2.2

PTPE, *voir* perte au titre d'un placement d'entreprise

publicité

- dans un journal, 7.10.6
 - édition canadienne, 7.10.6
 - édition non canadienne, 7.10.6
- dans un périodique, 7.10.6
- dans une entreprise étrangère de radiodiffusion, 7.10.6
- matériel, 7.12.2
- sur les plateformes web étrangères, 7.10.6
- sur les réseaux sociaux, 7.10.6

PUGE, *voir* prestation universelle pour la garde d'enfants

Q

Québec

- structure fiscale, 1.1.6

R

RAP, *voir* régime d'accession à la propriété

recherche, 5.1.13

recherche d'emplacement, 7.12.6

recherche scientifique

- acquisition contrôlée, 14.3.8

recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE), 7.10.4, 16.20.1

- activité admissible, 16.20.1, 16.20.1.1
- catégorie de dépenses, 16.20.1.1
- crédit d'impôt (Québec), 16.22.4.1
 - dépense admissible, 16.22.4.1.2
 - salaire, 16.22.4.1.1
- crédit d'impôt à l'investissement, 16.20.1, 16.20.1.3-16.20.1.5
 - calcul, 16.20.1.4.1
 - convention de transfert de dépenses admissibles, 16.20.1.6.1
 - dépenses admissibles, 16.20.1.3
 - exclusion, 16.20.1.3
 - impôt de la Partie I, 16.20.1.5, 16.20.1.5.1

- limite, 16.20.1.4, 16.20.1.4.1
- montant de remplacement, 16.20.1.3, 16.20.1.3.1
- montant impayé, 16.20.1.6.3
- rajustement des dépenses admissibles, 16.20.1.6.2
- remboursement, 16.20.1.5, 16.20.1.5.2
- société admissible, 16.20.1.5.2, 16.20.1.5.2.1
- société exclue, 16.20.1.5.2
- SPCC, 16.20.1.5.2.2
- taux, 16.20.1.4
- déduction des dépenses courantes, 16.20.1, 16.20.1.2
 - conditions, 16.20.1.2
 - dépense à l'extérieur du Canada, 16.20.1.2, 16.20.1.2.1
 - dépense au Canada, 16.20.1.2, 16.20.1.2.2
- définition, 16.20.1.1, 16.20.1.5.2

récompense, 4.2.1.3, 5.1.12

recupération, 8.12.4.1

- d'amortissement, 8.3.5.3.2
 - bien de la catégorie 14.1, 8.10.4.1

réduction d'impôt générale, 16.13

REEA, voir revenu d'entreprise exploitée activement

REEE, voir régime enregistré d'épargne-études

REEI, voir régime enregistré d'épargne-invalidité

REER, voir régime enregistré d'épargne-retraite

réforme fiscale, 1.1.3

Régie des rentes du Québec, 6.2.2, 12.19.14, voir aussi régime de rentes du Québec

régime complémentaire de retraite, 6.2.2

régime d'accession à la propriété (RAP)

- utilisation du REER, 6.1.9.1

régime d'assurance contre la maladie ou les accidents, 4.3.7

régime d'assurance médicaments du Québec, 12.19.9

régime d'assurance-salaire, 4.3.7

régime d'éducation permanente (REP)

- utilisation du REER, 6.1.9.2

régime d'épargne, 6, voir aussi régime d'épargne volontaire de retraite, régime de participation différée aux bénéfices, régime de pension agréé, régime de pension agréé collectif, régime enregistré d'épargne-retraite

régime d'épargne à revenus différés, voir compte d'épargne libre d'impôt, régime enregistré d'épargne-études, régime enregistré d'épargne-invalidité

régime d'épargne-études, voir régime enregistré d'épargne-études

régime d'épargne-invalidité, 5.1.16, voir aussi régime enregistré d'épargne-invalidité

régime d'épargne volontaire de retraite (RVER), 6.4, 6.4.2

- cotisation
 - de l'employé, 6.4.2.1
 - de l'employeur, 6.4.2.2
- décès, 6.4
- législation, 6.4.1
- paiements et transferts, 6.4.2.5
- placements admissibles, 6.4.2.4
- règles fiscales, 6.4.2
- RPAC et REER, interaction, 6.4.2.3

régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB), 4.6.1

régime de participation différée aux bénéfices (RPDB), 4.6.1, 6.3, 7.11.8

- conditions d'agrément, 6.3.1
- contribution de l'employeur, 6.3.4
- date du retrait, 6.3.2
- facteur d'équivalence, 6.3.5
- personne non admissible, 6.3.3
- retrait, 6.3.6
- transfert libre d'impôt, 6.3.7

régime de pension, 6, *voir aussi* régime de participation différé aux bénéficiaires, régime de pension agréé, régime de pension agréé collectif, régime enregistré d'épargne-retraite

régime de pension agréé (RPA), 6.2, 7.11.8

- caractéristiques, 6.2.2
- cotisations, 4.5.1.4, 6.2.3
- définition, 6.2
- dispositions à cotisations déterminées, 6.2.6, 6.2.7.2.2
 - cotisation patronale, 6.2.6.1
 - cotisation salariale, 6.2.6.2
- dispositions à prestations déterminées, 6.2.5, 6.2.7.2.1
 - cotisation patronale, 6.2.5.1
 - cotisation salariale, 6.2.5.2
- facteur d'équivalence, 6.2.7.1
 - détermination, 6.2.7.2, 6.2.7.2.1, 6.2.7.2.2
- facteur d'équivalence pour services passés, 6.2.7.2.3-6.2.7.2.6
- facteur d'équivalence rectifié, 6.2.7.2.4
- genres, 6.2.1
- montant versé, 6.2.4
- plafond des prestations déterminées, 6.2.5
- prestation au décès du participant, 6.2.5
- prestation de raccordement, 6.2.5
- prestation de retraite, 6.2.5
- prestation viagère maximale, 6.2.5
- transfert d'allocation, 5.1.4, 5.1.4.1
- transfert en franchise d'impôt, 6.2.8

régime de pension agréé collectif (RPAC), 6.4, 6.4.2, 7.11.8

- cotisation
 - de l'employé, 6.4.2.1
 - de l'employeur, 6.4.2.2
- décès, 6.4
- législation, 6.4.1
- paiements et transferts, 6.4.2.5
- placements admissibles, 6.4.2.4
- REER, interaction, 6.1.9
- règles fiscales, 6.4.2
- RVER et REER, interaction, 6.4.2.3

régime de pensions du Canada (RPC), 5.1.2

- prestation de décès, 5.1.2
- travail autonome, 5.2.1.1

régime de rentes du Québec (RRQ), 4.5.1.3, 5.1.2

- crédit d'impôt, 12.3.8.2
- prestation de décès, 5.1.2
- travail autonome, 5.2.1, 5.2.1.1, 12.19.7

régime de revenu différé, *voir* régime d'épargne

régime enregistré d'épargne-études (REEE), 6.6, 7.11.8, *voir aussi* bon d'études canadien, incitatif québécois à l'épargne-études, paiement d'aide aux études, subvention canadienne pour l'épargne-études

- avantages fiscaux, 6.6.2
- catégories, 6.6
- excédent de cotisations, 6.6.3
- définition, 6.6, 6.6.1
- fonctionnement, 6.6.1
- paiement d'aide aux études (PAE), 6.6.2
- paiement de revenu accumulé
 - transfert à un REER, 6.6.4
- programme de formation, 6.6.2

régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI), 5.1.16, 6.7, *voir aussi* bon canadien pour l'épargne-invalidité, subvention canadienne pour l'épargne-invalidité

- particulier admissible, 6.7.1
- traitement fiscal, 6.7.2

régime enregistré d'épargne-retraite (REER), 6.1, 7.11.8, *voir aussi* fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

- au profit de l'époux ou conjoint de fait, 6.1.5, 6.1.6
- décès du rentier, 6.1.8
- déduction autorisée, 6.1.2
- déduction inutilisée au titre des REER, 6.1.2.4
- définitions, 6.1.1
- excédent cumulatif de cotisations, impôt de Partie X.1, 6.1.4
- facteur d'équivalence (FE), 6.1.2.3

- facteur d'équivalence pour services passés (FESP), 6.1.2.3
- FERR, 6.1.8
- fractionnement du revenu de pension, 6.1.6
- intérêts et autres frais (déductibilité), 6.1.2.5
- maximum déductible au titre des REER pour l'année, 6.1.2.1
- placement admissible, 6.1.1
- REEE
 - transfert des paiements de revenu accumulés, 6.6.4
- RPAC, interaction, 6.1.9
- retrait de sommes, 6.1.3
- revenu gagné, 6.1.2.2
- RVER et RPAC, interaction, 6.4.2.3
- transfert d'allocation, 5.1.4, 5.1.4.1
- transfert libre d'impôt, 6.1.7
- utilisation pour
 - RAP, 6.1.9.1
 - REP, 6.1.9.2

régime d'épargne-retraite collectif, 6.4.2

régime privé d'assurance maladie

- prime payée par l'employé, 4.3.9
- prime payée par l'employeur, 4.3.9
- prime payée par un particulier, 7.12.8

régime québécois d'assurance parentale (RQAP), 4.5.1.3, 5.2.2

- crédit d'impôt, 12.3.8.2
- prestation, 5.1.14
- travail autonome, 5.2.1.2, 12.19.7

région éloignée (habitant), 11.5

région ressource éloignée

- nouveau diplômé, 12.19.6.9

règle anti-évitement, 7.8.1.10, 16.6.2.5, 16.12.2.1

- acquisition de contrôle, 14.3.7
- action admissible de petite entreprise, 11.7.4.6
 - dividende converti en gain de capital exonéré, 11.7.4.6.2
 - gain en capital non déclaré, 11.7.4.6.1

- désignation excessive de dividende déterminé, 16.21.3.3
- fractionnement du revenu, 9.6.7

règle des deux (2) années, 8.3.6.2-8.3.6.3

règle des 183 jours, 2.2.2

règle du 1 000 \$, 10.4.1.4, *voir aussi* bien à usage personnel

règlement, 1.2.1.3, 3.3

règlement de dette

- conséquences fiscales, 10.12.11.2
- conversion de dettes en actions, 10.12.11.3.2
- définitions, 10.12.11.1
- délais de prescription, 10.12.11.3.1
- dette exclue, 10.12.11.1
- devise étrangère, 10.12.2.3
- gain du débiteur, 10.12.11, 10.12.11.1
- remboursement des dettes réglées ou remises, 10.12.11.3.3
- remisage de dettes, 10.12.11.3.3

réinstallation admissible, 5.2.4.1

relevé d'emploi, 4 annexe 1

religieux

- don, 11.3

remboursement

- de la rémunération, 4.5.1.5
- paiements en trop, 5.2.3

remboursement au titre de dividendes (RTD), 16.15.4

remboursement de paiements, 5.2.3, 6.6.1

remisage de dettes, *voir* règlement de dette

rémunération

- entente d'échelonnement de traitement, 4.6.13

rémunération impayée, 7.10.14.1

rénovation d'habitation**multigénérationnelle**, 12.9.3

- crédit d'impôt, 12.9.3
- demandeur admissible, 12.9.3
- dépenses admissibles, 12.9.3
- logement admissible, 12.9.3
- personne admissible, 12.9.3
- proche admissible, 12.9.3
- rénovation admissible, 12.9.3
 - période, 12.9.3

RénoVert, 12.19.13.11**rente**, 5.1.7**rente à échéance fixe**, 6.1.3**rente viagère**, 6.1.3

- à paiements variables, 6.2.6, 6.3.2
- différée, 6.1.3, 6.2.6, 6.3.2
 - à un âge avancé, 5.1.19, 6.1.3, 12.3.9.2

rentrée en capital non liée à un bien,
8.10.5, 8.10.5.3**REP**, voir régime d'éducation permanente**répartition du revenu**

- entre provinces, 16.22.1

repas

- allocations, 4.2.1.9
- employé à commission, 4.5.2.2
- frais, 7.10.1
- subventionné, 4.2.1.8

report de pertes, 3.2.2.2, 11.4, 13,
voir aussi perte**résidence**

- cessation de résidence au Canada
 - RAP, 6.1.9.1

résidence d'un membre du clergé, 4.6.5**résidence d'un particulier**, 2.2

- double résidence, 2.2.3
- émigration et immigration, 2.2.3
- réputé non résident, 2.2.3

résidence d'une société, 2.3, 16.2.1**résidence principale**

- acquise avant le 31 décembre 1981, 10.4.3.3.2
- changement dans l'usage, 10.9.4.2
- définition, 10.4.3.1
- détention par une fiducie, 10.12.8
- entreprise agricole, 10.4.3.3.4
- gain en capital, 10.4.3
 - conditions d'application, 10.4.3.1
 - exempté, 10.4.3.2
- immeuble locatif, 10.9.4.3
- option, 10.12.6.4.1
- perte en capital réputée nulle, 10.4.3
- règles particulières, 10.4.3.3
- revente précipitée d'un immeuble résidentiel, 10.4.3.3.1
- transfert à l'époux ou au conjoint de fait ou à une fiducie, 10.4.3.3.3

résidence réputée

- société, 16.2.1.1

résident, 2.1.2, 5.2.4.2**résident de fait**

- particulier, 2.2.1

résident habituel, 2.2.1**résident réputé**

- particulier, 2.2.2

retenues à la source, 4 annexe 1**retraite normale**, 6.2.5**rétribution moyenne la plus élevée**,
6.2.5**revente précipitée d'un immeuble résidentiel**, 10.4.3.3.1

- gain en capital, 10.4.3.3.1
- présomption, 10.4.3.3.1

revenu

- autre, 5.1, 5.1.1
- calcul à des fins fiscales, 3.1
- classification, 3.2.2
 - territoire géographique, 3.2.2.2
 - type de revenu, 3.2.2.1
- d'un bien ou d'une entreprise, 7.2

- entreprise exploitée activement, 16.7.2, 16.7.2.1
- exempté, 2.5
- somme exemptée du calcul, 2.6
- source, 3.2.2

revenu d'entreprise, voir revenu provenant d'une entreprise ou d'un bien

revenu d'entreprise exploitée activement (REEA), 16.7.2

revenu d'un bien, voir revenu provenant d'une entreprise ou d'un bien

revenu d'une charge ou d'un emploi, 3.2.2.1.2, 4.2

- déductions, 4.5
- effet de la TPS, 4.7
- somme exclue, 4.4

revenu d'une source qui est un bien, 16.7.1.3.1, voir aussi revenu provenant d'une entreprise ou d'un bien

revenu de dividende, 16.15.1

- calcul, 16.15.1
- paiement de l'impôt, 16.15.1
- sociétés exonérées, 16.15.1
- sociétés visées, 16.15.1

revenu de pension, 12.3.9.2

- fractionnement, 5.1.3, 6.1.6

revenu de pension admissible, 5.1.3, 12.3.9.2

revenu de pension déterminé, 5.1.3, 12.3.9.2

- fractionnement, 5.1.3

revenu de placement, 11.7.4.5.3.1, 16.7.1.1

- d'une source qui est un bien, 16.7.1.3.1
- étranger, 16.7.1.3.3
- impôt additionnel remboursable, 16.11
- intégration, 16.7.1.2
- réduction du plafond des affaires, 16.12.2.1
 - revenu passif élevé, 16.12.2.1
 - revenu total ajusté, 16.12.2.1
- société, 16.7.1

- SPCC, 16.7.1.2
- total, 16.7.1.3.2

revenu de retraite, voir aussi fonds enregistré de revenu de retraite

- crédit, 12.3.9.2

revenu étranger, 12.7.1, 12.7.2

- entreprise, 12.7.2
- surtaxe, 12.5

revenu exonéré d'impôt, 7.9.4, 12.7.1

revenu fractionné, 12.18, voir aussi fractionnement du revenu

revenu gagné

- frais de garde d'enfants, 5.2.5.1.1
- REER, 6.1.2.2

revenu imposable

- gagné dans une province, 16.10

revenu imposable des particuliers, 11

- calcul de l'impôt à payer, 11.0
- déduction, 11.6
 - don effectué par des religieux, 11.3
 - gain en capital, 11.7, voir aussi déduction pour gains en capital
 - habitant des régions éloignées, 11.5
 - option d'achat d'actions, 11.2, voir aussi option d'achat (ou de vente) d'actions
 - report de pertes, 11.4
- ordre d'application, 11.1
- particularités québécoises, 11.8
 - déduction, 11.8.1
 - déduction pour gains en capital, 11.8.3
 - ordre de déduction, 11.8.2
- taux réduit, 12.9

revenu imposable des sociétés, 15, 16.2.3

- calcul, 15.0
- dividendes déductibles, 15.2
- dons, 15.1
- perte à la vente d'une action, 15.4
- report de pertes, 15.3

revenu locatif, 7.9.7, 7.10.6

revenu net de location

- particulier, 7.5

revenu net d'entreprise

- particulier, 7.5

revenu net fiscal

- calcul, 3.2
- société, 16.2.2
 - conciliation du bénéfice net, 16.2.2.2
 - renseignement financier, 16.2.2.1

revenu provenant d'une entreprise

ou d'un bien, 3.2.2.1.2, 7.3, *voir aussi* cessation de l'exploitation d'une entreprise, cryptomonnaie, économie de plateformes, particulier qui exploite une entreprise

- calcul, 7.3, 7.4, 7.5
- crédit d'impôt à l'investissement et autres subventions, 7.6.4
- cryptomonnaie, 7.16.2
- déduction, 7.11
 - frais de transfert d'actions, 7.11.12
 - obligation à intérêt conditionnel, 7.11.13
 - obligation émise à escompte, 7.11.14
 - rachat d'obligation vendue à escompte, 7.11.11
 - titre de créance indexé, 7.11.15
- déduction spécifiquement admise, 7.7
 - aménagement paysager, 7.10.9
 - congrès, 7.10.10
 - créance incluse au revenu, 7.7.2
 - dépense de constitution, 7.10.13
 - droit compensateur ou antidumping, 7.12.9
 - frais d'émission ou de vente d'actions, d'unités, de participations ou de frais d'emprunt, 7.11.5
 - frais de démarches, 7.10.17
 - honoraires versés à un conseiller en placement, 7.11.6
 - impôt étranger, 7.10.12
 - prime payée à un régime privé d'assurance-maladie, 7.12.8
 - primes d'une police d'assurance-vie utilisée à titre de garantie, 7.10.8
 - provisions, 7.10.10, *voir aussi* provision
 - recherche d'emplacement, 7.12.6

- remboursement d'un montant antérieurement inclus dans le revenu, 7.7.6
- résiliation d'un bail, 7.10.11
- services d'utilité publique, 7.12.7
- dépense déductible
 - critère, 7.9.1
- économie des plateformes, 7.16.1
- éléments à inclure, 7.6
- et gain en capital, 7.2.1
- et revenu d'un bien, 7.2.2
- exception, 7.9, 7.10
 - amendes, pénalités et intérêts, 7.10.7
 - coffre-fort, 7.11.7
 - contribution politique, 7.10.3
 - coût accessoire engagé lors de la construction d'un bâtiment, 7.10.15
 - dépense en capital, 7.9.3
 - dépense engagée en vue de tirer un revenu, 7.9.2
 - dépense raisonnable dans les circonstances, 7.9.5
 - frais d'un bureau à domicile aux fins d'affaires, 7.10.5
 - frais payés d'avance, 7.10.4
 - frais personnels ou de subsistance, 7.9.7
 - installation récréative et cotisation à un club, 7.10.2
 - publicité, 7.10.6
 - repas, boissons et divertissements, 7.10.1
 - revenu exonéré, 7.9.4
 - valeur annuelle d'un bien, 7.9.6
- expectative raisonnable de profit, 7.3.2
- gain en capital, 10.1.2
- indemnité pour dommages causés à des biens amortissables, 7.12.5
- intérêts, 7.8.1.1, 7.11, *voir aussi* intérêt(s)
- inventaire, 7.12.2, *voir aussi* inventaire
- méthode de conciliation du bénéfice, 7.5
- paiement reçu en fonction de la production ou de l'usage, 7.6.3
- somme à recevoir, 7.6.2
- somme impayée, 7.10.14
- somme reçue dans l'année, 7.6.1

- spécificité au revenu provenant de bien, 7.11.1, 16.7.1.3.1
 - acquisition de certains titres émis à escompte, 7.8.1.9
 - avantage conféré à un actionnaire, 7.8.1.7
 - bon du Trésor, 7.8.1.5
 - déduction, 7.11
 - dividende, 7.8.1.3
 - intérêts, 7.8.1.1
 - montant comprenant capital et intérêts, 7.8.1.8
 - obligation à coupons détachés, 7.8.1.4
 - prime en argent, 7.8.1.6
 - somme due par une personne non résidente à une société au Canada, 7.8.1.10, 7.11.2
- travaux en cours, 7.12.11

RPA, voir régime de pension agréé

RPAC, voir régime de pension agréé collectif

RPC, voir régime de pensions du Canada

RPDB, voir régime de participation différée aux bénéfices

RPEB, voir régime de participation des employés aux bénéfices

RQAP, voir régime québécois d'assurance parentale

RRQ, voir régime de rentes du Québec

RS&DE, voir recherche scientifique et développement expérimental

RTD, voir remboursement au titre de dividendes

RVER, voir régime volontaire d'épargne retraite

S

saisie d'un bien par le créancier, voir aussi délaissement d'un bien par un débiteur

- condition d'application, 10.12.10.2.1
- coût des biens, 10.12.10.2.4

- créance irrécouvrable, 10.12.10.2.6
- disposition d'une immobilisation et nouvelle acquisition, 10.12.10.2.3
- gain en capital, 10.12.10, 10.12.10.2, 10.12.10.2.7
- montant reçu au titre d'une dette, 10.12.10.2.5
- provision pour gain en capital et pour inventaire, 10.12.10.2.2

salaire

- définition, 4.1

salarié, 4.1.1, voir aussi employé

- artiste, 4.6.6

SCEE, voir subvention canadienne pour l'épargne-études

SCEI, voir subvention canadienne pour l'épargne-invalidité

sécurité de vieillesse, 5.2.2

séparation, voir aussi pension alimentaire

- frais concernant le partage des biens, 5.3.7
- RAP, 6.1.9.1
- RPA, 6.2.4

SEPE, voir société exploitant une petite entreprise

service admissible, 6.2.5

service national dans le domaine des arts, 5.1.15

services d'utilité publique, 7.12.7

services de volontaire, 4.3.5.2

services médicaux, 11.5

services validables, 6.2.5

servitude

- don, 15.1.3

société, voir aussi action, actionnaire, dividende

- année d'imposition, 2.4.2
- avantage à un actionnaire, 7.10
- bénéfice net fiscal, 7.3

- bien à usage personnel, 10.4.1.5
- calcul de l'impôt, 16, 16.2.4, 16.4
- canadienne, 16.5.1, 16.5.2
- conciliation du bénéfice, 7.5.2
- dépense de constitution, 7.10.13
- dividende, 7.8.1.3, 7.11.2.2
- dividende déductible, 15.2
- dividende en actions, 9.2
- établissement stable au Québec, 16.22.1
 - proportion des affaires faites au Québec, 16.22.1
- exercice, 7.4.3, 7.4.4
- faillite
 - action, 10.4.6.2
- insolvabilité, 10.4.6, 10.4.6.2
- intérêts, 7.8.1.1.2, 7.11.2
- lien, 2.7.1
- option pour l'acquisition d'actions ou obligations, 10.12.6.4.2
- prêt ou dette consenti à un actionnaire ou à une personne rattachée, 7.11, 7.11.1, 7.12.8
- privée, 16.5.4
- privée sous contrôle canadien, 16.5.5
- prorogation, 16.2.1.1
- publique, 16.5.3
- remise de dette, 9.3
- report de pertes, 15.3
- résidence, 2.3, 16.2.1
 - réputée, 16.2.1.1
- revenu fractionné, 9.6.5
- revenu imposable, 15, 16.2.3, *voir aussi* revenu imposable des sociétés
- revenu net fiscal, 16.2.2
 - conciliation du bénéfice net, 16.2.2.2
 - renseignement financier, 16.2.2.1
- statut, 16.5
- taux de base, 16.9
- type de revenu, 16.7

société à capital de risque, 12.11, 16.5.4

société admissible exploitant une petite entreprise

- définition, 10.12.5.2
- exclusion, 10.12.5.2

société affiliée, 2.8

- disposition d'actions
 - perte, 10.8.3

société associée, 16.6.2

- contrôle de fait, 16.6.2.1.3, 16.6.2.1.4
- contrôle économique, 16.6.2.1.2
- contrôle légal, 16.6.2.1.1
- règles de transparence, 16.6.2.2
- règles sur la propriété réputée, 16.6.2.3
- règles techniques, 16.6.2.4, 16.6.2.5
- transaction, 16.7.1.4

société assujettie, 16.15.1

société canadienne, 16.5.1

société canadienne imposable, 10.12.5.2, 16.5.2

société de personnes

- bien à usage personnel, 10.4.1.5
- intérêts, 7.8.1.1.2, 7.11.2.3, 7.11.4.4

société des secteurs primaire et manufacturier

- DPE, 16.3.3, 16.22.2.1
- proportion des activités, 16.22.2.1

société étrangère affiliée, 15.2.2.2

société exonérée, 16.15.1

société exploitant une petite entreprise (SEPE), *voir aussi* petite entreprise

- action admissible de petite entreprise, 11.7.4.2.4
- définition, 10.6.1
- qui devient une société publique, 11.7.4.7

société privée

- définition, 3.2.2.1.2, 16.5.4
- impôt de la partie IV, 16.15.1

société privée sous contrôle canadien (SPCC)

- action admissible de petite entreprise, 11.7.4.2.4
- choix, 16.21.6
- déduction accordée aux petites entreprises (DAPE), 16.12.1, 16 annexe 1

- définition, 3.2.2.1.2, 4.4.3, 16.5.5
- dividende déterminé, 3.2.2.1.2, 16.21.2.1, 16.21.4.2
 - compte de revenu à taux général, 16.21.2.1, 16.21.4
 - désignation excessive, 16.21.3.1
 - majoration, 16.21.4.1
- impôt remboursable sur le revenu de placement, 16.11
- option d'achat d'actions, 4.4.3, 11.2.2, 11.2.3.1
- passation en charge de certains biens acquis, 8.3.7.1
- réduction d'impôt générale, 16.13.1
- revenu de placement, 16.7.1.1-16.7.1.2
- taux d'imposition, 16.12.1

société publique

- définition, 3.2.2.1.2, 16.5.3

société rattachée, 16.6.3

- définition, 11.7.4.1, 16.15.1

sœur, 2.7.1

soins à domicile, *voir* aidant naturel

soins médicaux, *voir* frais médicaux

soirée de Noël, 4.2.1.7

solde RAP, 6.1.9.1

solde REP, 6.1.10.2

somme impayée, 7.10.14

somme remboursée, *voir* paiement en trop

source de revenu, 3.2.2

souscripteur

- REEE, 6.6.1

SPCC, *voir* société privée sous contrôle canadien

stock

- vente, 7.12.4.2

structure

- loi, 1.5

subvention, 7.6.4, 8.3.5.1.1

- au logement, 4.6.2

subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), 6.6.5

subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI), 6.7.3

subvention de recherche, 5.1.13

supplément remboursable pour frais médicaux, 12.3.11.1.3

surtaxe

- extérieur province, 12.5

système de déclaration des paiements contractuels, 7.13

T

table d'impôt

- particuliers du Québec, 12.22.1

taux et tranches d'imposition et surtaxes fédéraux et provinciaux, 12.22.2

taux d'impôt

- fédéral, 12.2

taux marginal d'impôt, 12.21

taux moyen d'impôt, 12.21

taxe de vente du Québec (TVQ), *voir* TPS/TVQ

taxe sur les produits et services (TPS), *voir* TPS/TVQ

taxi, 8.3.3

technicien ambulancier volontaire, 4.6.12

tenure à bail, *voir aussi* amélioration locative

- acquisition, 8.8.2.1, 8.8.2.2
- définition, 8.8.1
- disposition, 8.8.3

terrain (don), 12.3.12.1.12

terrain de stationnement, 7.10.16

territoire géographique, 3.2.2.2

titre canadien

- contribuable (choix), 10.12.1.2
- définition, 10.12.1.1
- gain en capital, 10.12.1

titre de créance

- indexé, 7.11.15
- rachat anticipé, 7.10.4

titre émis à escompte

- acquisition, 7.8.1.9

titre identique, 10.4.4.2.2

titre non admissible, 12.3.12.1.9

- déduction pour option d'achat d'actions, 11.2.3.1
- don par société, 15.1.6

TPS/TVQ

- crédit d'impôt, 12.13
- économie des plateformes, 7.16.1
- effet sur le revenu de charge et d'emploi, 4.7
 - remboursement de TPS, 4.7.2
 - valeur de l'avantage, 4.7.1

traité fiscal, voir convention fiscale

traitement

- définition, 4.1

transfert, voir aussi fractionnement du revenu

transfert de crédits d'impôt

- à un parent ou un grand-parent
 - frais de scolarité, 12.3.10.4
- au conjoint, 12.3.10.3, 12.19.6.5
 - crédit d'impôt non remboursable, 12.19.6.17
- crédit d'impôt de base d'un étudiant majeur, 12.19.6.4
- études, 12.3.10.2-12.3.10.4, 12.19.6.4

transfert en franchise d'impôt

- allocation de retraite, 5.1.4, 5.1.4.1
- REER, 5.1.4.1, 6.1.7
- RPA, 5.1.4.1, 6.2.8
- RPDB, 6.3.7

transfert de bien entre personnes, 10.7

- lien de dépendance, 10.7
- règle générale, 10.7.1
 - acquisition à un prix inférieur à la juste valeur marchande, 10.7.1.3
 - acquisition à un prix supérieur à la juste valeur marchande, 10.7.1.2
 - don, 10.7.1.1
- règles particulières, 10.7.2
 - bien agricole ou de pêche, 10.10.1.2, 10.12.9
 - choix, 10.7.2.1.2
 - conjoint de fait ou époux, 10.4.3.3.3, 10.7.2.1, 10.7.2.1.1, 10.7.2.2
 - enfant, 10.10.1.2, 10.12.9
 - fiducie au profit du conjoint, 10.7.2.1.1
 - personne de moins de 18 ans, 10.12.9.5
 - roulement, 10.7.2.1.1

transparence, 16.6.2.2

transport en commun

- déduction relative aux laissez-passer (salarié), 7.14.3

travail

- crédit d'impôt, 12.3.8, 12.3.8.1

travail de nature temporaire, 4.2.3.3

travail indépendant, voir travailleur autonome

travailleur

- déduction (Québec), 5.2.6.1

travailleur autonome, 4.1.1, 5.2.1, 5.2.1.1, 7.10.5

- économie des plateformes, 7.16.1
- TPS/TVQ, 7.16.1

travailleur d'expérience, 12.19.6.6

- crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, 12.19.6.6

travaux en cours, 7.12.11

trottoir, 8.3.3

type de revenu, 3.2.2.1

- classification, 3.2.2.1.1
- liste, 3.2.2.1.2

U

union de fait, 2.7.1, 9.6.4.3, 9.6.5.4

V

vacances, 4.2.1

véhicule à moteur, *voir aussi* automobile, véhicule zéro émission, voiture de tourisme

- allocation, 4.2.3.2
- définition, 8.6.1
- frais afférents, 4.5.3.2
- frais de véhicule à moteur contre un revenu locatif, 7.9.7
- propriété ou location conjointe, 8.6.3.3

véhicule électrique, *voir* véhicule zéro émission

véhicule zéro émission, 8.6.4, *voir aussi* automobile, véhicule à moteur, voiture de tourisme

- définition, 8.6.4
- voiture de tourisme, 8.6.1, 8.6.3.1, 8.6.3.2, 8.6.4, 8.6.4.1

vendeur à commission, 4.5.2.1

- bureau à domicile, 4.5.4

vétérane, 2.6, 5.2.2

- prestation de remplacement du revenu, 12.3.9.2

voiture de tourisme, *voir aussi*

automobile, véhicule à moteur, véhicule zéro émission

- allocation, 8.6.3.4
- définition, 8.6.1
- de plus de 30 000 \$, 8.6.2, 8.6.2.1
- DPA, 8.3.3, 8.3.7.1, 8.6
 - catégorie distincte, 8.6.2.2
 - demi-taux, 8.3.7.3, 8.6.2.3
- frais d'intérêts reliés à l'achat, 8.6.3.1
- frais de location, 8.6.3.2
- perte finale, 8.6.2.5
- plafonnement du coût en capital amortissable, 8.6.2.1
 - crédit de taxe sur les intrants, 8.6.2.1
 - lien de dépendance, 8.6.2.1
- propriété ou location conjointe, 8.6.3.3
- récupération d'amortissement, 8.6.2.4
- restriction à l'amortissement, 8.6.2
- zéro émission, 8.6.1, 8.6.3.1, 8.6.3.2, 8.6.4
 - disposition, 8.6.4.1

voix prépondérante, 14.1

volontaire

- paiement pour services, 4.6.12

Z

zéro émission, *voir* déduction pour la fabrication de technologies à zéro émission (fédéral), fabrication de technologies à zéro émission, véhicule zéro émission

zone à faible vitalité économique, 16.22.5

zone intermédiaire, 11.5

zone nordique, 11.5